

# Analyse des votations fédérales du 13 juin 1999

Hanspeter Kriesi, Julien Dubouchet, Mario Konishi, Romain Lachat

Résultats de la votation	Oui	Non
Loi sur l'asile	1'434'333 70.5%	598'898 29.5%
Arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers	1'440'179 70.9%	592'206 29.1%
Arrêté fédéral sur la prescription médicale d'héroïne	1'119'667 54.3%	941'467 45.7%
Modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité	618'334 30.4%	1'416'782 69.6%
Loi fédérale sur l'assurance maternité	816'837 38.9%	1'280'422 61.1%
Ayant droit de vote	4'641'575	
Participation	45%	



GfS Institut de recherche Bureau de Berne Hirschengraben 5, Case postale 6323, 3001 Berne Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19 e-mail: gfs@gfs-be-ch

Université de Genève Département de Science politique Faculté des sciences économiques et sociales 102, boulevard Carl-Vogt, 1211 Genève 4 Téléphone 022 705 83 60

VOX No 68

#### **Impressum**

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 sur la base d'enquêtes menées scientifiquement chacune des votations fédérales et élections nationales. Le bureau de Berne de l'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse a été effectué par l'Institut de sciences politiques, département de politique intérieure / politique comparée de l'Université de Zurich.

#### Institut de sciences politiques de l'Université de Genève

Responsable: Professeur Hanspeter Kriesi

Analyse/commentaire: Julien Dubouchet, Mario Konishi, Romain Lachat

#### Institut de recherche GfS

Responsable de projet: Claude Longchamp

Enquêtes téléphoniques,

responsable du terrain: Georges Ulrich

Support CATI: Gabor Csillo, Philipp Mahler

Traitement des données

informatiques: Urs Bieri

Administration: Silvia Ratelband-Pally

#### Commandes

L'on peut souscrire un abonnement aux analyses VOX au prix de CHF 75.00 (étranger CHF 85.00) par an. Le prix au numéro est de CHF 25.00 (étranger CHF 30.00). La série complète des analyses VOX (1977 à 1995) peut être obtenue au prix de CHF 600.00. Veuillez s.v.p. adresser vos demandes de souscription ou commandes à l'Institut de recherche GfS, secrétariat, case postale 6323, 3001 Berne.

#### Citations

Pour le présent numéro: Kriesi, Hanspeter et al. (1999), Analyse de la votation fédérale du 13 juin 1999, VOX No 68, GfS et Université de Genève. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche sociale pratique GfS, en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Zurich 1977 et ss.

# Table des matières

	1.	Introduction	5
	2.	Loi sur l'asile et Arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers	7
	2.1	La situation de base	
	2.2	Le profil du vote	7
	2.3	Les motivations du vote	11
	2.4	Le soutien aux arguments	14
	3.	Arrêté fédéral sur la prescription médicale d'héroïne	17
	3.1	La situation de base	
	3.2	Le profil du vote	17
		Les motivations du vote	
	3.4	Le soutien aux arguments	25
	4.	Modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité	27
		La situation de base	
		Le profil du vote	
		Les motivations du vote	
	4.4	Le soutien aux arguments	32
	5.	Loi fédérale sur l'assurance maternité	34
	5.1	La situation de base	
	5.2	Le profil du vote	36
		Les motivations du vote	
		Le soutien aux arguments	40
)	6.	La participation	44
	7.	La méthodologie	47

Tableau 1.1: Résultats effectifs des votations pour la Suisse et par canton en pour-cent des votants (Résultats officiels provisoires)

Canton	Résultats de	s votations	du 13 juin 19	99		
	Participation en %	Loi sur l'asile	Mesures urgentes	Prescription médicale d'héroïne	Assurance- invalidité	Assurance- maternité
СН	45.3	70.5	70.9	54.3	30.4	38.9
ZH	48.0	74.3	73.9	62.5	31.1	37.2
BE	46.9	73.1	73.2	53.3	28.2	36.2
LU	50.3	73.6	74.5	54.7	30.6	28.1
UR	46.6	67.7	69.9	51.0	30.1	22.1
SZ	47.0	67.9	71.7	48.8	27.9	20.3
OW	55.7	67.8	68.8	52.7	26.8	24.7
NW	52.1	70.4	72.4	51.2	29.2	22.3
GL	45.8	72.1	73.0	46.7	24.7	20.5
ZG	53.9	75.7	76.7	62.7	31.6	31.2
FR	41.9	66.2	65.1	45.2	32.7	54.1
S0	50.6	72.6	73.8	57.4	27.7	28.4
BS	54.5	70.3	70.5	69.2	34.1	43.5
BL	48.8	75.6	76.0	64.9	32.4	34.6
SH	66.6	69.5	67.7	53.8	25.7	30.4
AR	57.0	72.6	73.9	49.9	32.0	22.7
Al	49.2	75.0	75.2	45.5	29.9	14.1
SG	49.0	75.8	76.7	51.5	32.6	23.7
GR	37.5	69.8	70.4	57.1	29.8	30.2
AG	43.3	73.5	76.2	52.6	30.7	26.2
TG	47.1	77.7	78.3	49.8	26.2	23.1
TI	33.0	70.8	70.9	50.5	35.0	62.6
VD	38.1	61.1	60.2	42.8	36.6	64.0
VS	35.3	55.7	55.7	35.4	27.0	49.0
NE	39.8	55.3	54.0	42.0	30.8	62.8
GE	49.1	57.5	57.0	58.9	25.7	74.3
JU	42.6	52.6	51.4	49.1	22.4	70.3

Source: http://www.admin.ch

### 1. Introduction

Le 13 juin 1999, les citoyen-ne-s se sont exprimés sur cinq projets, qui faisaient tous l'objet d'un référendum facultatif:

- · la révision de la loi sur l'asile
- l'arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers
- · l'arrêté sur la prescription médicale d'héroïne
- la révision de la loi sur l'assurance invalidité (LAI)
- · la nouvelle loi sur l'assurance maternité

Aucun des cinq objets n'a véritablement dominé la campagne, mais au lendemain des votations, c'est surtout le fossé, rendu apparent par le résultat sur la nouvelle loi sur l'assurance maternité entre la Suisse alémanique et la Suisse romande qui a dominé les commentaires politiques. Comme le montre le Tableau 1.1, chacun des cinq projets est considéré comme plus important que la moyenne de 47 projets soumis aux votations au cours des années 90, à la fois pour le pays et pour la vie personnelle. Les trois premiers projets ont finalement trouvé grâce auprès des votant-e-s, alors que les deux derniers l'assurance maternité et l'assurance invalidité - ont échoué. Les votants-e-s ont accepté un durcissement de la politique d'asile, et une innovation dans le domaine de la politique de la drogue. Malgré le fait que les deux échecs concernaient le même domaine politique - celui de la politique sociale - le sens de ces échecs est tout à fait différent: dans le cas de l'assurance maternité, il s'agit du refus d'une extension de la sécurité sociale aux mères, alors que dans celui de l'assurance invalidité, le refus de la réforme de la loi actuelle correspond à une défense des acquis sociaux. En refusant à la fois une expansion et une réduction des droits sociaux, le peuple et les cantons se sont montrés attachés au statu quo dans la politique sociale.

Tableau 1.2: Importances pour le pays et personnelle pour les objets soumis au vote (moyennes pour chaque objet)

Importance	1993–99	1993–99 Loi sur l'asile		Asile: mesures urgentes		Prescription médicale d'héroïne		Assurance- invalidité		Assurance- maternité	
TEUR!	Moyenne	Moyenne	n	Moyenne	n	Moyenne	n	Moyenne	n	Moyenne	n
pour le pays	7	8	1085	8	1077	7	1088	7	1063	7	1114
personnelle	5	6	1090	6	1083	5	1118	6	1080	7	1139

Dans l'opinion des citoyen-ne-s, les projets concernant l'asile étaient relativement difficiles à évaluer, alors que l'assurance maternité leur posait moins de difficultés que la moyenne des projets qui leur étaient soumis (*Tableau 1.2*). En ce qui concerne leur difficulté, la prescription médicale de l'héroïne et l'assurance invalidité se situent très proche de la moyenne.

Tableau 1.3: Difficulté de se faire un avis pour les objets soumis au vote (pourcentages)

Difficulté	Moyenne 1993–99	Loi sur l'asile	Asile: mesures urgentes	Prescription médicale d'héroïne	Assurance- invalidité	Assurance- maternité
Plutôt facile	54	42	43	54	53	63
Indécis	12	15	15	12	14	9
Plutôt difficile	33	43	42	34	33	28
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
n	(46566)	(1188)	(1186)	(1187)	(1185)	(1190)

Comme le montre le *Tableau 1.3*, le niveau de compétence des votant-e-s par rapport aux cinq projets correspond plus ou moins aux difficultés qu'ils leur ont posées. Ainsi, leur compétence moyenne s'avère plutôt faible en ce qui concerne la loi sur l'asile et très faible en ce qui concerne les mesures urgentes dans le domaine de l'asile. Par contre, les votant-e-s font preuve d'une compétence particulièrement élevée quant à l'assurance maternité. Les différences entre les deux projets sur l'asile étaient sans doute difficiles à cerner et c'est là où réside très probablement l'origine des difficultés des citoyen-ne-s avec ces projets. Cependant, la correspondance entre, d'une part, les difficultés subjectives de se former une opinion et, d'autre part, la compétence mesurée selon la connaissance des objets et la capacité de motiver son choix n'est pas parfaite. En effet, la compétence d'une grande partie des citoyen-ne-s s'avère aussi relativement faible dans le cas de l'assurance invalidité. Comme nous le verrons dans le chapitre 4, c'étaient surtout les partisans de la révision de cette loi qui n'avaient pas la compétence requise pour voter selon leurs propres convictions.

Tableau 1.4: Niveaux de compétence relatifs aux quatre objets (pourcentages)

Compétence	Moyenne 1981-1995 (n=102'313)	Loi sur l'asile	Asile: mesures urgentes	Prescription médicale d'héroïne	Assurance- invalidité	Assurance- maternité
Faible	34	45	64	31	53	19
Assez faible	18	22	22	43	25	12
Assez élevé	33	20	9	14	14	36
Elevée	15	13	5	12	8	33
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

# 2. Loi sur l'asile et Arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers

#### 2.1 La situation de base

Les deux objets concernant la politique d'asile ont été très largement acceptés, avec une majorité de plus de 70%. La révision totale de la loi sur l'asile (LAsi) comporte une nouveauté importante: l'introduction de la «protection provisoire» à des groupes de personnes provenant de régions en guerre, ce qui doit faciliter leur accueil «en bloc» pour une période limitée. De plus, cette loi modifie la réglementation des procédures d'asile et introduit diverses mesures ayant pour but de faciliter le retour et la réintégration des réfugiés dans leur pays. L'arrêté fédéral sur les mesures d'urgence, lui, était déjà entré en vigueur le 1er juillet 1998. Il vise à lutter contre les abus en rendant plus strictes les procédures pour l'obtention du statut de réfugié.

Un référendum a été lancé contre ces deux projets par des organisations d'aide aux réfugiés. Celles-ci critiquaient la voie d'un durcissement de la politique d'asile dans laquelle s'est engagé le Conseil Fédéral. Elles estimaient que les nouvelles règles de procédure étaient beaucoup trop sévères et que la lutte contre les abus risquait de se faire aux dépens de ceux qui ont réellement besoin d'une protection. Le mot d'ordre de ces organisations a largement été suivi par les partis et organisations de gauche. Ainsi le Parti Socialiste, le Parti Ecologiste, le Parti Chrétien Social et l'Union Syndicale Suisse prônaient le rejet de la loi et des mesures d'urgence. Les partis de centre et de droite, par contre, ont tous soutenu les deux projets du Conseil Fédéral. Ceux-ci ont aussi recu l'appui des organisations patronales (Vorort et USAM). Cette répartition des mots d'ordre correspond largement à l'opposition traditionnelle entre la gauche et la droite. Il est aussi à noter que lors de la campagne, presque tous les acteurs politiques et médias ont défendu un vote identique sur les deux objets: soit un double oui, soit un double non. Les personnes ayant pris part au scrutin ont aussi considéré la loi et les mesures d'urgence comme un objet unique. En effet, seule une faible minorité (7%) a émis un vote différencié. En conséquence, nous analyserons ces deux objets de manière parallèle.

#### 2.2 Le profil du vote

Une analyse du vote en fonction de caractéristiques socio-démographiques montre de manière frappante que les deux objets ont été acceptés de manière générale. Certes, le taux d'acceptation varie quelque peu en fonction des facteurs étudiés, mais les objets soumis au scrutin ont néanmoins été acceptés par l'ensemble des groupes sociaux. En fait, parmi les variables analysées (*Tableau 2.1*), seule la région linguistique révèle des

<sup>1 4%</sup> des votant-e-s ont accepté la loi tout en refusant les mesures d'urgence. 3% ont fait un choix inverse,

Tableau 2.1: Loi sur l'asile et mesures d'urgence – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	Loi asile % de oui	Mesures d'urgence % de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif:	71	71		
Total Vox:	71	70	617 / 562	
Sexe				V=n.s.
Homme	73	71	290 / 273	7-11.01
Femme	69	70	327 / 289	
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR				V=n.s.
Age	50	E9	45 / 38	V=11.5.
18–29 ans	58	53		
30–39 ans	67	67 69	109 / 99	
40–49 ans	71		135 / 130	
50–59 ans	75	76	107 / 95	
60–69 ans	78	76	111/102	
70 ans et plus	69	71	110/98	
Lieu de résidence				V=n.s.
Grande ville	67	59	87 / 80	V=0.11*
ille petite et moyenne	70	73	247 / 225	
Campagne	73	72	283 / 257	
Région linguistique				V=0.18***
Suisse alémanique	76	75	447 / 406	V=0.18***
Suisse romande	57	56	149 / 136	
Suisse italienne	(67)	(70)	(21 / 20)	
	(01)	(10)	(21720)	William .
Ecole/Formation	0.5		00 / 77	V=n.s.
Ecole obligatoire	65	71	88 / 77	
Apprentissage, école prof.	75	75	308 / 279	
Maturité, études pédagogiques	62	61	37 / 36	
Supérieure professionnelle, ETS	72	70	64 / 60	
Haute école	73	64	52 / 50	
Université, polytechnique	63	61	62 / 56	
Statut social				V=n.s.
Agriculteur	78	75	23 / 20	
Profession libérale/académique	(67)	(60)	(6/5)	
Indépendant	79	78	66 / 60	
Cadre supérieur	85	83	33 / 30	
Cadre moyen	67	63	151 / 142	
Enseignant	(67)	(56)	(18 / 18)	
Ouvrier qualifié	73	75	173 / 157	
Ouvrier non qualifié	68	71	62 / 55	
Confession				V=n.s.
Protestants	70	69	281 / 253	-11.0.
Catholiques	71	70	252 / 233	
Aucune	74	72	62 / 57	
Autre	80	87	15/15	
				V 25
Culte	66	CC	140/126	V=n.s.
Fréquent	66	66	148 / 136	
Occasionnel	73	72	371 / 337	
Jamais	(70)	(73)	(27 / 27)	

différences substantielles dans l'accueil réservé aux deux textes de loi. On peut ainsi noter que le taux d'acceptation de la loi en Suisse romande est inférieur de 19% au taux en Suisse alémanique. Dans le cas des mesures d'urgence, cette différence est de 20%. Les deux projets y ont néanmoins aussi été acceptés. Quant au vote de la Suisse italienne, il prend une position intermédiaire, entre les deux autres régions linguistiques.

En ce qui concerne les mesures d'urgence, le lieu de résidence a aussi une faible influence sur le vote. Les habitant-e-s de grandes agglomérations ont en effet été moins enclins à approuver cet arrêté fédéral. Néanmoins, les différences sont trop faibles pour qu'on puisse y voir une manifestation d'un clivage entre ville et campagne. Dans le cas de la loi,

aucune variation significative liée au lieu de résidence n'est présente.

Les autres facteurs ne présentent que de faibles différences. On notera toutefois que l'acceptation de la loi et des mesures d'urgence a été sensiblement plus faible chez les votant-e-s les plus jeunes. De même, le taux d'acceptation est aussi plus faible parmi ceux et celles qui se rendent fréquemment à l'église. En ce qui concerne par contre le niveau de formation et le statut socio-professionnel, il paraît difficile de déceler des variations systématiques dans l'accueil réservé à ces deux objets. En somme, nous pouvons dire que le seul clivage saillant qui structure le comportement de vote observé est la différence entre régions linguistiques.

Si l'on se tourne désormais vers l'influence des facteurs politiques, on peut constater des différences bien plus marquées (Tableau 2.2). Le parti duquel les votant-e-s se sentent proches ainsi que leur positionnement sur un axe gauche-droite ont tous deux induit de profondes divergences dans l'acceptation des deux textes de loi. On constate ainsi que seuls 40 à 45% des personnes se sentant proches du Parti socialiste ont accepté un durcissement de la politique d'asile. Pour les sympathisant-e-s de partis écologistes, cette proportion tombe même à un tiers. Les partis de gauche, qui recommandaient un double non, ont ainsi en bonne partie été suivis. Les partis de droite et de centre droite ont eu un succès encore plus marqué quant à la mobilisation de leur électorat: 71% à 94% de leurs sympathisant-e-s ont voté selon les mots d'ordre qu'ils avaient donnés. Des différences similaires apparaissent aussi quand on se base sur le positionnement des votant-e-s sur un axe gauche-droite. D'un côté, celles et ceux qui se placent à gauche ou à l'extrêmegauche ont refusé ou n'ont accepté que de justesse les deux propositions. De l'autre, les personnes du centre ou de droite les ont plébiscitées avec plus de 70% de oui. Les orientations individuelles en terme de valeurs permettent aussi de structurer le vote. A cet égard, une opposition très nette se dessine entre les partisan-e-s d'une Suisse ouverte et les personnes défendant le maintien d'une forte identité suisse. Ainsi, la révision de la loi et l'arrêté sur les mesures d'urgence ont été plébiscités par celles et ceux qui attachent une grande importance à l'ordre et à la sécurité et qui défendent le maintien d'une armée forte. De même, parmi les citoyen-ne-s qui revendiquent une Suisse qui se ferme face au monde extérieur, le taux d'acceptation atteint des sommets, avec 83% de oui à la loi et même 89% pour les mesures d'urgence.

L'impact de ces valeurs sur le vote disparaît néanmoins presque entièrement quand on effectue une analyse multivariée, c'est-à-dire quand on étudie simultanément l'effet respectif de différentes variables. Il s'avère alors que les facteurs les plus importants pour expliquer un vote négatif sur ces deux objets sont le fait de se positionner à gauche sur un axe gauche-droite, d'être Suisse romand et de se sentir proche du parti socialiste ou d'un parti écologiste. En outre, le rejet des mesures d'urgence est aussi lié au désir d'une

Tableau 2.2: Loi sur l'asile et mesures d'urgence – Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Loi asile % de oui	Mesures d'urgence % de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif:	70	71		
Total Vox:	71	70	617 / 562	
Confiance dans le gouvernement				V=n.s.
Confiant	75	74	278 / 258	
Indécis	62	61	81 / 75	
Méfiant	70	70	247 / 220	
Compétence				V=0.25***
Faible	47	61	116 / 205	V=0.16**
Assez faible	78	78	188 / 207	
Moyenne	75	74	190 / 94	
Elevée	76	68	123 / 56	
ien avec un parti ****				V=0.45***
Parti socialiste	46	41	80 / 73	V=0.51***
Parti écologiste/Alliance verte	(36)	(33)	(14/12)	
Parti démocrate-chrétien/PEP	71	72	56 / 51	
Parti radical-démocratique	86	87	43 / 40	
Union démocratique du centre	93	94	72 / 68	
Aucun parti	71	71	271/244	
Positionnement sur l'axe gauche-droite				V=0.32**
Extrême gauche	39	26	33 / 31	V=0.41**
Gauche	54	49	98 / 94	
Centre	72	73	255 / 226	
Droite	87	91	115 / 105	
Extrême droite	91	91	46 / 43	
Pas de position	69	73	58 / 52	
Ordre et sécurité				V=0.2***
Ordre peu important	56	50	48 / 40	V=0.22**
Valeurs mixtes	60	59	166 / 150	
Ordre très important	78	78	389 / 360	
rmée				V=0.21**
Pour une armée forte	77	80	291 / 272	V=0.27**
Valeurs mixtes	73	70	205 / 183	
Pour une armée faible	50	46	99 / 89	
galité de chances Suisses-étrangers				V=0.25**
Mêmes chances Suisses-étrangers	53	47	168 / 153	V=0.33**
Valeurs mixtes	79	77	188 / 175	V-0.00
Plus de chances pour les Suisses	77	82	233 / 208	
Duverture / Fermeture				V=0.16**
Pour une Suisse ouverte	66	64	365 / 329	V=0.10
Valeurs mixtes	79	78	145 / 131	
Pour une Suisse fermée	83	89	66 / 64	

<sup>\*</sup>p<.05, \*\*p<.01, \*\*\*p<.001, n.s.: non significatif.

Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie 'pas de parti' ou 'pas de position' n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

plus grande égalité entre Suisses et étrangers, alors que le rejet de la loi est plus fréquent chez les personnes qui accordent peu d'importance à l'ordre et à la sécurité.

On peut aussi noter que la connaissance des objets a une influence sur le vote. Cela se remarque surtout dans le cas de la loi, qui a été rejetée par les personnes les moins compétentes. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que ces personnes se sont certainement très peu intéressées à la votation et qu'elles n'ont presque pas suivi la campagne qui l'a précédée. Il est donc probable qu'une partie a voté sans trop savoir de quoi il s'agissait exactement. Du moins, il est presque certain – comme nous le montrerons dans la section suivante – que de nombreux votant-e-s peu compétents ont glissé un «non» dans l'urne en pensant ainsi soutenir un durcissement de la politique d'asile!

#### 2.3 Les motivations du vote

Les *Tableaux 2.3 et 2.4* indiquent les motivations des partisan-e-s et des opposant-e-s à la révision de la loi sur l'asile. On peut constater que les personnes ayant soutenu la loi y voient avant tout un durcissement de la politique d'asile et un moyen de restreindre le nombre d'étrangers vivant en Suisse. L'introduction dans la loi de mesures facilitant l'octroi d'une protection aux victimes de régions en crise n'est mentionnée que par une minorité des citoyen-ne-s, alors même que cette innovation a largement été soulignée par le Conseil Fédéral. Quant aux opposant-e-s, ils défendent leur choix par des motifs humanitaires et éthiques et par le fait que les textes soumis au vote vont à leurs yeux trop loin, qu'ils sont trop sévères.

Les pourcentages assez élevés de motifs erronés dans les *Tableaux 2.5 et 2.6* montrent clairement le point que nous avons évoqué dans la section 2, à savoir que certaines personnes ont voté non alors qu'elles souhaitaient une politique d'asile plus sévère. Pour analyser ce problème nous avons observé combien de personnes parmi les opposant-e-s mentionnaient des motifs erronés. Nous l'avons fait en distinguant les participant-e-s des abstentionnistes et en tenant compte du niveau de connaissance qu'ils avaient des objets soumis au vote<sup>2</sup>. On constate alors que la tendance à mentionner des motifs ne correspondant pas au vote est plus importante chez celles et ceux qui connaissent mal les enjeux (*Tableau 2.7*). Ainsi, parmi les personnes dont la connaissance des enjeux est très faible, 22% des participant-e-s et 29% des abstentionnistes mentionnent des motifs erronés pour justifier leur rejet de ce texte. Dans le cas des mesures d'urgence, ils sont 23% chez les participant-e-s et 24% chez les abstentionnistes à faire de même. Par contre, parmi les personnes qui ont une très bonne connaissance des enjeux, pas plus de 13% des individus ne citent des motifs inexacts dans le cas de la loi et pas plus de 6% ne le font dans le cas des mesures d'urgence.

Si l'on compare dans le *Tableau 2.8* les résultats obtenus pour la loi et ceux des mesures d'urgence, on constate que l'ampleur du problème est moindre pour ce deuxième objet. Néanmoins, cette première impression est trompeuse. En effet, dans le cas des mesures, il

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La connaissance de l'enjeu est une échelle basée sur la capacité à indiquer le titre de l'objet soumis au scrutin et à décrire son contenu. Elle prend des valeurs allant de 0 (aucune réponse correcte) à 2 (réponses correctes aux deux questions). Cette variable n'est pas identique à la compétence que nous avons mentionnée dans la section précédente, mais elle entre dans sa construction. En effet, la compétence est une échelle construite à partir de la connaissance de l'enjeu d'une part et de la capacité à motiver son choix d'autre part. Comme les motivations sont utilisées pour construire l'échelle de compétence, nous devons ici employer la connaissance à la place de la compétence.

y a aussi beaucoup plus de personnes qui n'ont pas du tout motivé leur décision (*Tableau 2.8*). Or, à notre avis, ces deux phénomènes sont complémentaires. Le fait de ne pas motiver son choix face aux objets proposés *ou* d'indiquer des motifs inexacts révèlent tous deux une mauvaise compréhension des enjeux soumis au scrutin. Il est probable qu'une partie des personnes qui n'ont pas donné d'arguments pour fonder leur choix se sont aussi «trompées» en rejetant la loi, alors qu'elles souhaitaient un durcissement de la politique d'asile. Si l'on considère simultanément ces deux groupes de personnes, on peut se rendre compte que les différences entre la loi et les mesures disparaissent presque complètement. La proportion de personnes qui soit ne motivent pas leur choix, soit le font de manière erronée, est plus ou moins la même pour les deux objets. De plus, cette proportion diminue chez celles et ceux qui ont une connaissance élevée des enjeux.

Tableau 2.3: Loi sur l'asile - Motivations du oui en pour-cent

Motivation	Participants	Non-participants
Problèmes liés aux étrangers / requérants d'asile	69	87
Lutte contre abus, durcissement de la loi, meilleur contrôle, etc	c. 44	56
Il y a trop d'étrangers / de requérants d'asile	15	25
Criminalité	6	1
Les étrangers / requérants d'asile ont trop de droits, coûts trop éle	evés 3	4
Réforme, adaptation de la loi est nécessaire.	29	32
Motifs généraux	16	8
Recommandation de partis, médias, connaissances, etc.	10	3
La révision de la loi est favorable pour les étrangers	9	11
Autres motifs	8	4
Total*	141	145

<sup>\*</sup> totaux supérieurs à 100 pour-cent car deux réponses étaient possibles; 5 pour-cent des participants n'ont pas justifié leur choix.

Tableau 2.4: Mesures d'urgence - Motivations du oui en pour-cent

Motivation	Participants	Non-participants
Problèmes liés aux étrangers / requérants d'asile	76	90
Lutte contre abus, durcissement de la loi, meilleur contrôle, etc.	48	57
Criminalité	15	12
Il y a trop d'étrangers / de requérants d'asile	9	18
Les étrangers / requérants d'asile ont trop de droits, coûts trop élev	rés 4	2
Réforme, adaptation de la loi est nécessaire.	21	16
Motifs généraux	12	8
Recommandation de partis, médias, connaissances, etc.	9	5
Les mesures sont favorables pour les étrangers	8	6
Autres motifs	8	2
Total*	133	127

Tableau 2.5: Loi sur l'asile - Motivations du non en pour-cent

Motivation	Participants	Non-participants
Raisons humanitaires, le durcissement proposé est trop fort, etc.	62	50
Motifs généraux	34	32
Motifs erronés (en faveur du oui)	23	29
Recommandation de partis, médias, connaissances, etc.	9	4
Autres motifs	5	5
Situation au Kosovo	3	2
Total*	137	121

Tableau 2.6: Mesures d'urgence - Motivations du non en pour-cent

Motivation	Participants	Non-participants
Raisons humanitaires, le durcissement proposé est trop fort,	76	60
Motifs généraux	24	13
Motifs erronés (en faveur du oui)	14	20
Recommandation de partis, médias, connaissances, etc.	11	7
Autres motifs	5	3
Situation au Kosovo	3	3
Total*	133	107

choix.

Tableau 2.7: Nombre de personnes qui rejettent la loi ou les mesures d'urgence et qui indiquent au moins un motif erroné (en pour-cent)\*

	Nulle	u Elevée	
Loi – participants	22	29	12
Loi – abstentionnistes	29	33	13
Mesures – participants	23	9	6
Mesures – abstentionnistes	24	14	0

<sup>\*</sup> Le nombre total de personnes par rapport auquel les pourcentages sont calculés inclut aussi les personnes qui n'ont pas motivé leur vote.

Tableau 2.8: Nombre de personnes qui rejettent la loi ou les mesures d'urgence et qui ne motivent pas leur choix (en pour-cent)

	Nulle	u Elevée	
Loi – participants	17	9	10
Loi – abstentionnistes	36	8	4
Mesures – participants	12	25	12
Mesures – abstentionnistes	12	36	25

#### 2.4 Le soutien aux arguments

Les opinions exprimées au sujet des principaux arguments de la campagne sont étonnantes à plus d'un titre (Tableaux 2.9 - 2.12). Il est tout d'abord frappant de noter que la polarisation entre les opposant-e-s et les partisan-e-s des deux projets est relativement faible. Si l'on se tourne tout d'abord vers les arguments en faveur de la loi et des mesures d'urgence, on note que deux d'entre eux ont été acceptés par une large majorité des répondant-e-s, sans que le vote n'induise de grandes différences. Il s'agit de l'encouragement du retour rapide des réfugiés (96% de oui chez celles et ceux qui ont accepté la loi, 81% chez celles et ceux qui l'ont refusé; Tableau 2.9) et de la lutte contre les séjours abusifs de réfugiés (93% de oui parmi les personnes ayant soutenu les mesures d'urgence, 62% de oui chez celles qui s'y sont opposées; Tableau 2.10). Quant aux deux autres arguments, ils recueillent une forte approbation parmi les partisan-e-s des deux textes et divisent nettement les opposant-e-s. Ainsi, parmi celles et ceux qui ont rejeté les mesures d'urgence, 41% partagent le point de vue selon lequel la Suisse doit être rendue moins attractive pour les requérants d'asile, contre 46% qui n'approuvent pas cet argument. Ce constat est frappant. Il nous montre que les objectifs de la politique d'asile du Conseil Fédéral sont soutenus par une très large majorité de la population. Même parmi les opposant-e-s aux deux projets étudiés ici, ces objectifs sont approuvés par une forte minorité3.

Parmi les arguments des opposant-e-s, l'un montre une polarisation assez forte entre les votant-e-s. Il s'agit du point de vue selon lequel la nouvelle loi sur l'asile va à l'encontre du devoir humanitaire de la Suisse: 72% de celles et ceux qui ont approuvé la loi rejettent cet argument et 51% des personnes qui se sont opposées à cette loi l'acceptent (Tableau 2.11). Les trois arguments restant sont aussi soutenus par une majorité des opposant-e-s à la loi et aux mesures. Quant aux partisan-e-s de la loi et des mesures, ils sont assez divisés sur ces arguments. On peut par exemple relever que 40% d'entre eux considèrent qu'il est injuste de menacer de renvoi immédiat les réfugiés sans papiers, alors que 43% sont d'un avis contraire. De manière similaire, 35% des partisan-e-s des mesures d'urgence considèrent que les nouvelles procédures entraînent un risque accru

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ces résultats ne varient presque pas si l'on exclu de l'analyse les personnes qui indiquent des motivations erronées pour leur vote. La seule exception est l'argument sur le durcissement de la politique d'asile. Il serait alors rejeté par 63% des personnes ayant refusé la loi, ce qui révèle une polarisation très forte.

de commettre des erreurs. Cela laisse à penser que des arguments de ce type n'ont eu que peu d'influence sur le vote des partisan-e-s de la loi et des mesures d'urgence.

En somme, il semble que la plupart des citoyennes sont en accord sur les objectifs de la politique d'asile prônés par le Conseil Fédéral. De plus, ils reconnaissent aussi largement les risques d'injustice que la mise en oeuvre de cette politique peut provoquer. Les différences entre opposant-e-s et partisan-e-s proviennent plutôt de l'importance respective qu'ils apportent à ces différents aspects. Les opposant-e-s à la loi et aux mesures d'urgence ont voté «non» car ils considéraient les problèmes humanitaires comme plus importants que les besoins d'une réglementation plus stricte de l'asile. Les partisan-e-s par contre, bien que conscients de ces risques d'injustice et d'erreurs, ont préféré donner la priorité à un durcissement de la politique d'asile, afin de freiner à tout prix la venue des réfugiés.

Enfin, on soulignera aussi le fait que le nombre de personnes n'arrivant pas à prendre position est particulièrement élevé pour les arguments des opposants à la loi et à l'arrêté sur les mesures d'urgence. Pour chacun de leurs points de vue sur lesquels les votant-e-s ont été amenés à se prononcer, plus de 15% des personnes interrogées n'ont pas d'avis. Cela laisse à penser qu'une bonne partie d'entre eux étaient confrontés pour la première fois à ces arguments. A son tour, cette situation provient certainement de l'intensité plus faible de la campagne menée par les opposant-e-s.

Tableau 2.9: Loi sur l'asile - Evaluation des arguments 'pour' (ayant voté en pour-cent)

Arguments 'pour'		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Il faut encourager le retour des réfugiés	total	92	4	4
dans leur pays une fois les conflits terminés.	oui	96	2	2
	non	81	11	8
La politique d'asile de la Suisse doit être durcie.	total	65	28	7
	oui	75	18	7
	non	40	55	5

Tableau 2.10: Mesures d'urgence – Evaluation des arguments 'pour' (ayant voté en pour-cent)

Arguments 'pour'		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Il faut prendre des mesures sévères pour	total	84	10	6
empêcher que des réfugiés puissent rester de	oui	93	3	4
manière abusive en Suisse.	non	62	25	13
Il est nécessaire de rendre la Suisse moins	total	70	22	8
attractive pour les requérants d'asile.	oui	83	12	5
	non	41	46	13

Tableau 2.11: Loi sur l'asile – Evaluation des arguments 'contre' (ayant voté en pourcent)

Arguments 'contre'		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Les groupes de réfugiés admis provisoirement	total	47	36	17
seront dans une situation très précaire.	oui	40	43	17
	non	63	19	18
La nouvelle loi va à l'encontre du devoir	total	26	59	15
humanitaire de la Suisse.	oui	15	72	13
	non	51	28	21

Tableau 2.12: Mesures d'urgence – Evaluation des arguments 'contre' (ayant voté en pour-cent)

Arguments 'contre'	Haring.	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Il est injuste de menacer de renvoi immédiat les	total	49	35	16
réfugiés qui n'ont pas de papier, car les individus	oui	40	42	18
persécutés ne peuvent pas s'en procurer dans leur pays.	non	70	19	11
En limitant les délais de recours pour les	total	42	36	22
réfugiés qui doivent être expulsés, on augmente	oui	35	44	21
les risques d'erreurs.	non	58	17	25

## 3. Arrêté fédéral sur la prescription médicale d'héroïne

#### 3.1 La situation de base

Avec cette votation, les Suisses ont été amenés, pour la troisième fois en moins de deux ans, à donner leur avis sur un objet concernant la politique en matière de drogue. Après deux initiatives populaires, «Jeunesse sans drogue», votée le 28 novembre 1997, et «Droleg»<sup>4</sup>, votée le 29 novembre 1998, il s'agissait cette fois de se prononcer sur un arrêté fédéral du 9 octobre 1998. Celui-ci avait essentiellement pour objectif de donner une base légale à des programmes thérapeutiques expérimentaux de distribution d'héroïne initiés en 1994.

Par ailleurs, ce scrutin avait en quelque sorte valeur de test pour le Conseil fédéral et sa politique dite «des quatre piliers» (prévention, thérapie, survie et répression). En effet, chacune à sa manière, l'une dans un sens répressif, l'autre dans un sens libéral, les deux initiatives populaires se présentaient comme des alternatives à cette politique et leur rejet massif fut interprété comme un soutien tacite à cette dernière, ainsi qu'à l'institution qui la promeut, soit le Conseil fédéral. Ainsi il fallait absolument, pour ce dernier, que la «Prescription médicale d'héroïne» soit acceptée par le peuple, et si possible largement. Le résultat montre que dans une certaine mesure le Conseil fédéral a été suivi, puisque la loi a été acceptée, mais aussi qu'il y a une importante pression pour le statu quo, cette acceptation étant sans commune mesure avec le refus des deux initiatives.

Néanmoins, comme nous chercherons à le démontrer plus loin, il n'est pas tenable de considérer l'arrêté fédéral comme un compromis, ou la voie médiane, entre les propositions portées par les deux initiatives. En effet, thématiquement déjà, cette loi se rapproche nettement plus de la perspective des partisans de «Droleg», non pas qu'elle propose une quelconque libéralisation de drogue, mais il s'agit quand même de donner une base légale à une distribution de stupéfiants, ce qui est déjà largement inadmissible aux yeux des promoteurs de «Jeunesse sans Drogue». Ensuite, d'un point de vue électoral, aucune tendance politique ou partisane importante n'a soutenu «Droleg» plus qu'elle n'a soutenu la «Prescription médicale d'héroïne», ce qui donne une idée du statut un peu «à part» de ce premier objet.

Enfin, au niveau des partis politiques, la «Prescription médicale d'héroïne» bénéficiait d'un assez large soutien. Après la décision des Verts et du PDC de se joindre aux partis Socialiste et Radical dans le camp du oui, il ne restait effectivement plus que l'UDC et les Libéraux pour s'opposer à la «Prescription médicale d'héroïn».

#### 3.2 Le profil du vote

Du fait de la succession dans un laps de temps très court, 21 mois pour être précis, de trois scrutins relatifs à une même problématique, il peut être intéressant de commencer par récapituler l'importance qu'ont accordé les Suisses à chacun de ces sujets. Le *tableau 3.1* 

<sup>\*</sup> Dans la mesure où nous nous référerons quasi systématiquement aux résultats de ces deux votations, nous renvoyons le lecteur aux analyses Vox y relatives, à savoir la Vox n°62 pour «Jeunesse sans drogue» et la Vox n°65 pour «Droleg».

Tableau 3.1: Importances pour le pays et personnelle des trois objets soumis au vote concernant la politique de la drogue (moyennes pour chaque objet)

Importance	rtance Jeunesse Droleg sans drogue		Droleg		Prescription médicale d'héro	
	Moyenne	n	Moyenne	n	Moyenne	n
pour le pays	7	954	7	850	7	1088
personnelle	6	966	6	897	5	1118

met en évidence que ces derniers ont considéré la «prescription médicale d'héroïne» comme étant de moindre importance, au niveau personnel aussi bien que national, que les deux initiatives populaires, surtout «Jeunesse sans drogue». Cette érosion reflète essentiellement la différence de radicalité entre l'arrêté fédéral et les deux initiatives, mais on peut aussi imaginer une certaine banalisation de la thématique.

Par ailleurs, du point de vue des facteurs socio-démographiques, ce scrutin n'a pas donné lieu à de forts antagonismes entre les différentes catégories sociales. Comme l'indique le *tableau 3.2*, les seules différences significatives sont observées au niveau de la région linguistique et au niveau de la formation. Les Suisses alémaniques en effet se sont montrés légèrement plus favorables à la «prescription médicale d'héroîne» que leurs homologues latins; de même, les personnes au bénéfice d'un haut niveau de formation ont approuvé cette mesure dans une proportion sensiblement supérieure, jusqu'à trois quarts d'entre eux (73% pour les universitaires), que les personnes moins qualifiées, particulièrement celles qui n'ont suivi que l'école obligatoire (39%).

Mais c'est surtout en regard des deux précédentes votations que ces résultats peuvent se révéler intéressants. Par exemple, le fait de retrouver l'effet de la région linguistique, comme dans le cas de la votation sur «Droleg», accrédite l'idée selon laquelle les Suisses alémaniques sont plus libéraux en la matière. En outre, l'absence de cet effet dans le cas de «Jeunesse sans drogue» pourrait quant à lui s'expliquer par une non-opposition systématique entre libéralisme et répression de la part des électeurs romands; si ceux-ci privilégient effectivement une approche alternative, alors on peut considérer que «Jeunesse sans drogue» ne mettait pas en jeu, pour eux, la question de la libéralisation, ce que semblent confirmer les motivations de vote exprimées lors de ce scrutin.

Un autre résultat notable est la totale disparition de l'effet d'âge. Si on avait pu parler de clivage de générations à propos des deux initiatives populaires, pour lesquelles l'âge était le facteur socio-démographique le plus fort (V de 0 dans les deux cas), il est en revanche impossible de déceler ici le moindre antagonisme. En effet, les 18–39 ans qui s'étaient distingués de leurs aînés en rejetant très massivement «Jeunesse sans drogue» (seulement 7% d'approbation chez les 18–29 ans) et en soutenant passablement «Droleg» (jusqu'à 46% de oui pour les 30–49), se situent cette fois parfaitement dans la moyenne.

D'autre part, nous pouvons aussi observer la complète disparition de l'effet religieux, alors qu'il avait été assez présent dans les deux précédents scrutins, surtout au travers de la fréquentation du culte (le facteur purement confessionnel n'étant significatif que pour

Tableau 3.2: Prescription d'héroïne – Comportement selon les caractéristiques sociodémographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif:	54%		
Total Vox:	56%	632	
Sexe			V=n.s.
Homme	58	289	
Femme	54	343	
Age			V=n.s.
18-29 ans	56	45	
30-39 ans	56	110	
40-49 ans	61	144	
50-59 ans	61	109	
60-69 ans	53	112	
70 ans et plus	48	112	
Lieu de résidence			V=n.s.
Grande ville	61	94	
Ville petite et moyenne	57	250	
Campagne	53	288	
Région linguistique			V=0.10*
Suisse alémanique	59	455	
Suisse romande	51	155	
Suisse italienne	(36)	(22)	
Ecole/Formation			V=0.18**
Ecole obligatoire	39	89	
Apprentissage, école professionnelle	54	319	
Maturité, études pédagogiques	57	42	
Supérieure professionnelle, ETS	61	62	
Haute école	64	53	
Université, polytechnique	73	63	
Statut social			V=n.s.
Agriculteur	(30)	(20)	
Profession libérale/académique	(78)	(9)	
Indépendant	56	66	
Cadre supérieur	69	32	
Cadre moyen	63	153	
Enseignant	(61)	(18)	
Ouvrier qualifié	53	182	
Ouvrier non qualifié	58	67	

«Droleg»), ce qui avait révélé un clivage entre pratiquants et non-pratiquants. Cette évolution laisse augurer d'un glissement du débat d'une sphère proprement morale, avec ses pétitions de principes pour et contre, à une argumentation plus politique, en termes d'efficacité et de pertinence.

Cette politisation de l'enjeu semble se confirmer lorsque l'on se tourne du côté des caractéristiques politiques des votants. En effet, d'une manière générale, si les facteurs socio-démographiques n'apparaissent pas avoir joué un rôle important dans cette votation, il en va tout autrement des facteurs politiques. Pour commencer par la compétence, qui n'avait eu d'impact significatif ni pour «Jeunesse sans drogue» ni pour «Droleg», nous observons ici (cf. *Tableau 3.3*) qu'elle a une légère influence sur le vote, les plus compétents soutenant plus massivement (65%) la «Prescription médicale d'héroïne». Cependant il faut noter que son effet n'est pas linéaire, car ce sont chez les personnes pourvues d'un degré moyen de compétence que nous trouvons le plus d'opposants à l'arrêté fédéral (seulement 45% de oui).

Plus intéressant est l'impact de la confiance dans le gouvernement puisqu'il s'inscrit bien dans la problématique de savoir dans quelle mesure les résultats de ces différentes votations sur la drogue peuvent être interprétés comme des manifestations de soutien à la politique gouvernementale. Dans le cas de «Droleg», aucun impact n'avait été décelé et pour «Jeunesse sans drogue», si les personnes méfiantes envers le gouvernement avaient bien été les plus favorables à l'initiative (36%), ce sont par contre les indécis qui s'y sont montrés le plus opposé (19% de oui). Dans le cas présent, l'impact de la confiance est plus net; ainsi, ceux qui sont confiants ont clairement voté le plus en faveur de la «prescription d'héroïne», avec près de deux tiers de oui (65%) contre 44% aux personnes méfiantes. Une explication de cette différence pourrait être que l'influence de la confiance dans le gouvernement dépende de la nature de la votation, significative lorsqu'il s'agit d'une mesure gouvernementale, pas ou moins lorsque l'on a affaire à une initiative populaire.

Mais, incontestablement, les facteurs qui ont eu de loin le plus d'influence sur le vote sont l'autopositionnement sur l'échelle gauche-droite et surtout l'identification partisane ou lien avec un parti. Ces variables sortent en effet nettement du lot tant elles mettent en évidence, dans le cadre de cette votation, la forte polarisation autour de l'axe gauche-droite. Ainsi, les partisans de gauche, ceux qui se sentent liés au Parti Ecologiste ou au Parti Socialiste, ont été quasiment unanimes dans leur soutien à la «Prescription médicale d'héroïne» en votant oui à plus de neuf sur dix (92%), tandis qu'à l'opposé, seuls 30% des partisans de l'UDC se sont prononcés favorablement.

Cette configuration n'est pas sans rappeler, mais inversée, celle issue de la votation sur «Jeunesse sans drogue»; d'ailleurs, dans les deux cas les coefficients de corrélation indiquent pour le facteur de l'identité partisane un impact de force comparable (0.19 et 0.13). On se rappellera que pour «Jeunesse sans drogue», la mobilisation de la gauche contre l'initiative avait été maximale. Par rapport à l'hypothèse d'une grande similitude entre les deux votations, nous n'avons malheureusement pas les moyens de vérifier que, au niveau individuel, les personnes qui ont voté oui à «Jeunesse sans drogue» se sont également opposés à la «Prescription médicale d'héroïne». Par contre, en comparant les résultats agrégés par parti, nous pouvons déjà nous faire une idée de la pertinence de cette hypothèse.

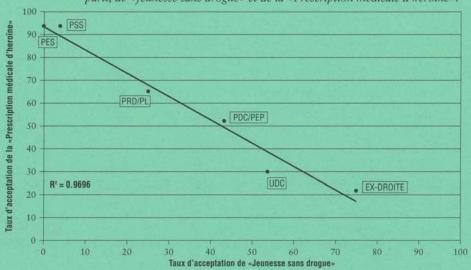
Tableau 3.3: Prescription d'héroïne - Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif:	54		
Total Vox:	56		
Confiance dans le gouvernement			V=0.19***
Confiant	65	286	
Indécis	57	90	
Méfiant	44	247	
Compétence			V=0.13*
Faible	51	49	
Assez faible	58	332	
Moyenne	45	135	
Elevée	65	116	
Lien avec un parti <sup>5</sup>			V=0.51***
Parti socialiste	92	76	
Parti écologiste/Alliance verte	(92)	(13)	
Parti démocrate-chrétien/PEP	52	56	
Parti radical-démocratique/parti libéral	65	52	
Union démocratique du centre	30	69	
Aucun parti	51	285	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=0.34***
Extrême gauche	(76)	(17)	
Gauche	86	118	
Centre	56	255	
Droite Extrême droite	(23)	144 (22)	
Pas de position	37	76	
	01	10	V 0.00***
Ouverture / Fermeture	69	381	V=0.23***
Pour une Suisse ouverte Valeurs mixtes	43	205	
Pour une Suisse fermée	45	44	
	40		V 0 01++
Ouverture / Traditions	CE	287	V=0.21***
Pour l'ouverture au monde Valeurs mixtes	65 54	208	
Pour la défense des traditions	39	134	
	00	104	1/ 0 / 0++
Armée forte/faible	47	294	V=0.18**
Pour une armée forte Valeurs mixtes	47 61	294	
Pour une armée faible	71	103	
		100	V 0 01++
Egalité de chances Suisses-étrangers	CE	177	V=0.21***
Mêmes chances Suisses-étrangers	65	177	
Valeurs mixtes Plus de chances pour les Suisses	63 42	215 228	
i lus de citatices pour les suisses	42	220	

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie 'pas de parti' ou 'pas de position' n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

Le Graphique 3.1, qui présente la corrélation entre les taux d'acceptation par parti aux deux votations, nous montre en ce sens un lien extrêmement fort. En schématisant quelque peu, on pourrait dire qu'il s'agit de deux faces d'une même pièce. Reste la différence de niveau à expliquer, «Jeunesse sans drogue» ayant été refusé à plus de 70% alors que la «Prescription médicale d'héroïne» a juste passé la barre avec 54%. Une possibilité serait d'y voir un effet de radicalité, c'est-à-dire que par ses propositions très tranchées «Jeunesse sans drogue» aurait déplacé la ligne de fracture entre le oui et le non un peu plus à droite (le PRD par exemple a refusé largement cette initiative), ou encore mobilisé contre elle certaines catégories habituellement assez passives, comme ceux qui ne s'identifient à aucun parti (non représentés dans le Graphique 3).

Graphique 3.1: Prescription d'héroïne – Corrélation entre le pourcentage d'acceptation, par parti, de «Jeunesse sans drogue» et de la «Prescription médicale d'héroïne».



L'autopositionnement sur l'échelle gauche-droite tend globalement à confirmer, d'une part les résultats qui se dégagent de l'analyse du lien avec un parti, soit une forte polarisation, d'autre part la similitude entre la présente votation et «Jeunesse sans drogue». Par rapport à ce dernier point, il est encore intéressant de remarquer que, si la ligne de partage entre le oui et le non se situe bien entre la gauche et la droite comme pour «Jeunesse sans drogue», mais contrairement à «Droleg», ce n'est par contre plus l'extrême-gauche qui s'est montrée la plus radicale, la gauche la devançant de 10% dans son acceptation de l'arrêté fédéral. Pour finir, nous pouvons encore observer l'impact, d'un ordre de grandeur similaire, de cinq valeurs sur le vote. Ainsi les personnes qui sont pour une Suisse fermée et qui défend ses traditions, pour une armée forte, pour une société d'ordre et de sécurité<sup>6</sup> et contre l'égalité entre suisses et étrangers, tous ont eu plus tendance que les autres à refuser la

<sup>6</sup> Cette variable, pour des questions de place, n'apparaît pas dans le Tableau 4, mais la force de l'association était de: V=0.19\*\*\*.

«Prescription médicale d'héroïne». Ce qui n'a évidemment rien de très étonnant tant ces thèmes sont proches de ceux défendus par l'UDC, le seul parti gouvernemental à s'être opposé à cet arrêté<sup>7</sup>. Par ailleurs, une analyse de régression logistique nous a permis de voir que, sauf pour la variable ouverture/ fermeture dont l'effet n'est plus significatif, toutes les autres ont un impact de force plus ou moins similaire, confirmant ainsi l'impression donnée par les coefficients d'association.

#### 3.3 Les motivations du vote

Les motifs exprimés par les votants (Tableaux 3.4 et 3.5), en soutien à leur décision, ont été dans les deux cas regroupés en catégories (quatre pour les oui, cinq pour les non); néanmoins lorsqu'un argument spécifique, dans une catégorie ou une autre, est cité par une proportion conséquente des votants, il est indiqué dans les tableaux en italique. Dans le cas des partisans de la «Prescription médicale d'héroïne», un des types d'arguments, que nous avons rassemblés sous l'étiquette «conséquences favorables pour les toxicomanes et la société», est très fortement dominant puisqu'il représente près de 60% (95/161) de tous les arguments exprimés. A l'intérieur de cette catégorie, on trouve, entre autres, l'idée que la distribution contrôlée d'héroïne fera baisser la criminalité (44%) et donnera une dernière chance aux toxicomanes (39%). Dès lors, les autres types de motifs arrivent loin derrière, avec, dans l'ordre, le sentiment qu'il s'agit d'une bonne mesure, qu'elle est adéquate (28%), l'idée que cela permettra un meilleur contrôle des toxicomanes (17%) et enfin que les expériences menées à ce jour se sont révélées positives (15%).

L'intérêt principal de ces résultats réside dans la forte primauté accordée à des arguments de nature pragmatique, en termes de conséquences, d'efficacité, et non pas de type normatif, en termes de principes ou de morale. En effet, lorsque l'on compare ces motifs avec ceux avancés par les partisans de «Droleg», et dans une moindre mesure par les opposants à «Jeunesse sans drogue», on observe clairement un changement de registre argumentatif. D'une part, aucun motif n'était aussi hégémonique que dans la présente votation, d'autre part les motifs principaux exprimés lors de ces deux scrutins relevaient d'un niveau beaucoup plus élevé d'abstraction<sup>8</sup>.

Si la tendance observée ici concernant les motifs des partisans de la «Prescription médicale d'héroïne» accrédite l'hypothèse, pour cette votation, d'un recentrement thématique sur le politique°, il n'en va pas de même pour les motifs exprimés par les opposants. Ces derniers, en effet, se sont largement référés à des principes généraux, plus ou moins abstraits. Ainsi, la catégorie de motifs arrivant en tête (citée à 64%) se caractérise par un refus a priori des drogues, considérées comme néfastes, et la catégorie suivante (citée à 46%) exprime des idées encore plus générales, comme par exemple celle que la loi n'est simplement pas bonne, qu'elle va dans la mauvaise direction (30%). Ensuite seulement apparaissent des motifs plus pragmatiques avec l'idée que la «Prescription médicale d'héroïne» représente une mesure chère, une charge pour les caisses maladies (17%), que ces mesures n'ont pas encore fait la preuve de leur efficacité (3%) ou encore qu'il existe des risques d'abus (3%).

"A noter quand même que, dans le cas de «Drolèg», les opposants ont recouru en bonne partie à des arguments de types pragmatique.

<sup>7</sup> Un croisement entre la variable de l'identification partisane, recodée en deux (UDC-autres), et ces cinq valeurs confirme cette analyse puisque toutes les relations sont parfaitement significatives.

<sup>\*</sup> Ainsi, le motif avancé le plus souvent pour «Droleg» était l'idée que «la libéralisation est par principe une bonne chose» à 56%, et celui contre «Jeunesse sans drogue» qu'il s'agissait d'une «initiative unilatérale et utopique», à 43%.

Tableau 3.4: Prescription d'héroïne - Motivation du oui en pour-cent

Motivation	Participants	Non-participants
Conséquences favorables pour les toxicomanes et la société	95	82
Baisse de la criminalité, des dealers	(44)	(36)
Donner une chance aux toxicomanes	(39)	(41)
Motifs généraux (bonne mesure en soi, accord de principe)	28	23
Mesure adéquate	(16)	(14)
Meilleur contrôle de la toxicomanie	17	22
Les essais en la matière se sont avérés positifs	14	9
Autres motifs	6	6
Total*	161	142
	(344)	(184)

<sup>\*</sup> totaux supérieurs à 100 pour-cent car deux réponses étaient possibles; les chiffres entre parenthèses sont des sous-totaux des catégories analysées ; 2 pour-cent des participants n'ont pas justifié leur choix.

Tableau 3.5: Prescription d'héroïne - Motivation du non en pour-cent

Motivation	Participants	Non-participants
Les drogues sont par principe néfastes	64	83
L'héroïne est dangereuse	(15)	(29)
Cela n'aide pas les toxicomanes	(14)	(19)
Motifs généraux	46	24
Mauvaise idée, fausse direction	(30)	(17)
Motifs financiers (trop cher, poids pour les caisses maladies)	17	13
Ces mesures n'ont pas encore fait la preuve de leur efficacité	3	6
Il y a des risques d'abus	3	
Autres motifs	8	6
Total*	141	133
	(270)	(107)

<sup>\*</sup> totaux supérieurs à 100 pour-cent car deux réponses étaient possibles; les chiffres entre parenthèses sont des sous-totaux des catégories analysées ; 2 pour-cent des participants n'ont pas justifié leur choix.

#### 3.4 Le soutien aux arguments

Pris dans leur ensemble, les arguments de la campagne et le soutien qu'ils ont reçu (cf. *Tableaux 3.6 et 3.7*) présentent déjà quelques caractéristiques intéressantes. Tout d'abord, on pourra observer l'extrême régularité des partisans de la «Prescription médicale d'héroïne» qui ont soutenu tous les arguments en faveur et refusé tous les arguments en contre dans la même proportion, à savoir environ 70% (avec un minimum de 66% dans leur opposition au sevrage à froid et un maximum de 72 dans leur opposition à l'idée que «le Conseil fédéral donne un faux message aux jeunes»).

Ensuite, on remarquera qu'il y a une certaine dissymétrie entre les arguments du pour et du contre concernant la proportion de personnes qui n'ont pas su se prononcer. En effet, si les arguments défavorables à l'arrêté fédéral se sont révélés bien connus de tous (en moyenne, moins de 10% de «ne sait pas»), les arguments en faveur sont apparus quant à eux légèrement plus «obscurs», puisque de 16% (pour l'argument de l'abstinence) à 26% (pour la politique des quatre piliers) des votants ne sont pas parvenus à se faire une opinion dans ces cas. On notera encore que ce phénomène concerne plus fortement les partisans du non qui, même pour les arguments contre, présentent toujours des taux de «sans opinion» sensiblement supérieurs à ceux des promoteurs de la «Prescription médicale d'héroïne».

Enfin, d'une manière générale, on peut observer que les arguments et leur implication ont été bien identifiés puisqu'ils donnent lieu à une très forte distinction, ou polarisation, entre partisans et opposants, chacun des groupes soutenant majoritairement les arguments correspondant à leur position, et s'opposant de la même manière à ceux ne leur correspondant pas. D'ailleurs, le nombre d'opinions «contradictoires», c'est-à-dire de personnes s'estimant d'accord avec un argument opposé, ne représente jamais plus d'un quart du total (avec 24% des partisans du oui soutenant le principe du sevrage à froid). En outre, il se produit une sorte de symétrie dans la division entre partisans et opposants, à savoir que les arguments les plus soutenus par les uns sont aussi les arguments les plus contestés, ou les moins soutenus, par les autres. Ainsi, dans le cas de l'argument selon lequel «le Conseil Fédéral donne un faux message aux jeunes», seulement 7% des partisans du oui ont considéré qu'il s'agissait d'un argument valable alors qu'à l'opposé, dans le groupe adverse, ils étaient plus des trois quarts (83%) à tomber d'accord avec.

Ces différents éléments nous amènent à penser que l'enjeu de cette votation a été vite et bien compris par l'ensemble des protagonistes, donnant lieu à des positions antagonistes claires et tranchées. D'ailleurs, on retrouve cette opposition marquée au niveau du clivage partisan, où finalement seuls les proches du PDC, et plus généralement les centristes, se sont retrouvés véritablement divisé sur la question. Une analyse de régression logistique nous permet encore d'accréditer cette hypothèse; celle-ci nous montre en effet que, si l'on cherche à expliquer le vote par la position des votants par rapport à ces différents arguments, d'une part tous les arguments contribuent, dans un ordre de grandeur comparable, à l'explication, d'autre part, pris ensemble, ces arguments permettent d'expliquer plus des deux tiers (70%) de la variance du vote. Le fait d'avoir déjà eu à se prononcer deux fois sur un sujet similaire n'est peut-être pas étranger à la façon si nette avec laquelle s'est détaché le groupe des partisans de la «Prescription médicale d'héroïne» de celui des opposants.

Tableau 3.6: Prescription d'héroïne – Evaluation des arguments 'contre' (ayant voté en pour-cent)

Arguments 'contre'	NY LT	D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
La prescription médicale d'héroïne ouvre	total	44	48	8
la porte à la libéralisation.	oui	23	70	7
	non	71	20	9
Les toxicomanes doivent être sevrés à froid	total	43	47	10
(abstinence complète et immédiate)	oui	24	67	9
	non	66	21	12
Le Conseil fédéral donne un faux message	total	36	54	10
aux jeunes.	oui	7	83	9
	non	72	17	10

Tableau 3.7: Prescription d'héroïne – Evaluation des arguments 'pour' (ayant voté en pour-cent)

Arguments 'pour'		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
La prescription médicale d'héroïne s'inscrit bien	total	49	25	26
dans la politique équilibrée menée par le Conseil	oui	70	9	21
Fédéral (politique des quatre piliers).	non	21	45	33
Ce programme facilite à terme l'abstinence	total	49	35	16
et la réinsertion sociale.	oui	69	14	16
	non	22	62	16
Il n'y a pas de risque de prolifération des	total	48	29	23
toxicomanes pris en charge puisque c'est	oui	69	14	17
la Confédération qui contrôle les admissions.	non	22	48	30

Pour finir, concernant la problématique du soutien au Conseil Fédéral, nous pouvons considérer qu'en approuvant à 70% l'argument selon lequel «La prescription médicale d'héroïne s'inscrit bien dans la politique équilibrée menée par le Conseil Fédéral», les partisans du oui ont, de façon directe ou indirecte, soutenu la politique du Conseil Fédéral. Ainsi, ce dernier se verrait confirmé dans son interprétation des résultats sur «Jeunesse sans drogue» et «Droleg», à la restriction près que le niveau de ce soutien est certainement loin d'atteindre les 70% de refus observés lors de ces initiatives, comme nous avons pu le voir avec cette votation sur la «Prescription médicale d'héroïne».

## 4. Modification de la loi fédérale sur l'assuranceinvalidité

#### 4.1 La situation de base

Depuis que la Suisse est entrée en récession au début des années 1990, le nombre de projets allant dans le sens d'un démantèlement de l'Etat social a augmenté. La diminution du nombre de prestations, prônée par la modification de la loi sur l'assurance-invalidité (AI), s'inscrit dans cette logique. Fin 1997, les dettes de l'AI s'élevaient à 2 milliards de francs. Pour résorber le déficit, un même montant provenant des excédents de l'assurance pour perte de gain (APG) a été transféré vers l'AI au début de 1998. En outre, afin d'augmenter les recettes, le Conseil Fédéral va proposer dans le cadre de la 11ème révision de l'AVS de relever le taux de la TVA d'un point à partir de 2003. La quatrième révision de la loi sur l'assurance-invalidité prévoyait, quant à elle, d'assainir les finances de l'AI en limitant les dépenses liées aux prestations grâce à la suppression d'une part, du quart de rente dans les cas d'invalidité inférieure à 50%, et de l'autre de la rente complémentaire destinée au conjoint de la personne handicapée. D'autres mesures, de moindre importance, visaient une meilleure maîtrise des coûts et efficacité du système d'attribution des rentes.

Ces dernières mesures, de même que l'abandon de la rente complémentaire, n'ont été que peu, voire pas du tout contestées par les milieux politiques et les associations d'intérêt. C'est principalement l'abolition du quart de rente qui a déclenché un référendum de la part de l'Association Suisse des Invalides et de l'Union Suisse des Paraplégiques, ceux-ci estimant que le projet de loi allait à l'encontre de la réinsertion professionnelle des invalides et que les économies espérées étaient surestimées, car la suppression du quart de rente allait entraîner, par compensation, une augmentation du nombre de demi-rentes octroyées aux assurées. Les partis politiques se sont ralliés quasiment à l'unanimité aux instigateurs du référendum. Seuls l'UDC et le Parti de la Liberté ont recommandé de voter en faveur de la modification de la loi. Le PRD, quant à lui, ne s'est pas prononcé. Par ailleurs, le patronat (Vorort et USAM) a également soutenu le projet de loi. Cette votation illustre une fois de plus le fait que le référendum facultatif, traditionnellement utilisé par la droite conservatrice pour bloquer les décisions jugées trop progressistes en matière sociale, est en train de devenir un instrument au service de la gauche pour préserver les acquis sociaux, que les initiateurs du référendum soient directement les partis politiques de gauche ["arrêté fédéral sur les mesures en matière d'assurance-chômage" (283) et "révision de la loi sur le travail" (136)] ou diverses associations d'intérêt, comme c'était le cas pour l'arrêté fédéral sur le financement de l'assurance-chômage (29.97) et pour la révision de l'AI dont il est question ici.

Si le projet de loi a rencontré une opposition quasi-générale de la part des milieux politiques, il a cependant été davantage l'objet de controverses pendant la phase parlementaire. Le Conseil National a, en effet, dans un premier temps, refusé la révision de la loi sur l'AI. Ce n'est que sous pression du Conseil des Etats, qu'il a fini par l'approuver par

Tableau 4.1: Loi sur l'assurance-invalidité – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif:	30		
Total Vox:	25	590	
Sexe			n.s.
Homme	27	269	
Femme	23	321	
Age			n.s.
18–29 ans	13	39	
30–39 ans	25	104	
40–49 ans	22	131	
50–59 ans	27	112	
60–69 ans	20	99	
70 ans et plus	35	105	
Lieu de résidence			n.s.
Grande ville	20	78	
Ville petite et moyenne	24	243	
Campagne	27	269	
Région linguistique			n.s.
Suisse alémanique	27	431	
Suisse romande	19	138	
Suisse italienne	(19)	(21)	
Ecole/Formation			n.s.
Ecole obligatoire	23	81	
Apprentissage, école professionnelle	29	301	
Maturité, études pédagogiques	10	39	
Supérieure professionnelle, ETS	21	61	
Haute école	20	46	
Université, polytechnique	19	58	

Tableau 4.2: Loi sur l'assurance-invalidité - Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif:	30		
Total Vox:	25	590	
Confiance dans le gouvernement			n.s.
Confiant	23	261	
Indécis	23	83	
Méfiant	28	238	
Compétence			V=0.70**
Faible	75	158	
Assez faible	6	216	
Moyenne	11	132	
Elevée	1	84	
Lien avec un parti 10			n.s.
Parti socialiste	15	72	
Parti écologiste/Alliance verte	(7)	(14)	
Parti démocrate-chrétien/PEP	38	53	
Parti radical-démocratique	28	43	
Union démocratique du centre	27	70	
Aucun parti	24	258	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=0.17**
Extrême gauche	19	31	
Gauche	14	101	
Centre	23	244	
Droite	33	109	
Extrême droite	39	41	
Pas de position	23	52	
Ouverture / Fermeture			V=0.17**
Pour une Suisse ouverte	19	344	
Valeurs mixtes	33	179	
Pour une Suisse fermée	33	57	
Ouverture / Traditions			V=0.15**
Pour l'ouverture au monde	19	261	
Valeurs mixtes	27	186	
Pour la défense des traditions	35	129	
Egalité			V=0.14**
Mêmes chances pour tous	23	468	
Valeurs mixtes	27	92	
Inégalités des chances	(60)	(15)	

Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie 'pas de parti' ou 'pas de position' n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

92 voix contre 77, et 12 abstentions. Ce qui n'a pas empêché 80 parlementaires de tous bords, y compris de l'UDC, de rejoindre le comité référendaire. Le Conseil Fédéral, pourtant initiateur du projet, ne s'est, quant à lui, pas engagé dans la campagne, preuve d'après certains observateurs que le gouvernement s'est aperçu un peu tardivement qu'il faisait fausse route. La quatrième révision de l'AI a finalement été rejetée par le peuple à une large majorité (70%).

#### 4.2 Le profil du vote

En ce qui concerne les caractéristiques socio-démographiques, aucune d'entre elles n'a un impact significatif sur l'orientation du vote (tableau 4.1). Toutes les catégories de la population ont indifféremment rejeté le projet de loi.

Pour ce qui est des variables politiques, on constate que c'est presque exclusivement le niveau de compétence qui a été déterminant (*Tableau 4.2*). En effet, près de trois quart des personnes ayant un faible niveau de compétences contre à peine 1% des individus très compétents ont voté pour la révision de la loi sur l'assurance-invalidité. L'autopositionnement sur l'échelle gauche-droite a eu également une influence, quoique bien moindre que celle de la variable précédente. Comme on pouvait s'y attendre, les répondant-e-s se plaçant le plus à gauche ont été encore moins nombreux à se prononcer en faveur du projet de loi, plus soucieux qu'ils étaient de préserver les acquis sociaux. Enfin, certaines valeurs corrélées avec l'échelle gauche-droite, concernant l'ouverture ou la fermeture de la Suisse au monde, la défense de ses traditions et l'égalité des chances ont eu un impact faible quoique significatif sur le vote.

#### 4.3 Les motivations du vote

Les résultats les plus surprenants concernent les motivations du vote mentionnées par les répondant-e-s, et plus précisément par ceux et celles ayant soutenu le projet (Tableau 4.3). En effet, 78% des votant-e-s et partisan-e-s de la révision de l'AI ont donné un, voire deux motifs qui ne correspondent pas à leur décision au moment du vote, à savoir des raisons de voter contre et non pour le projet de loi ("il ne faut pas supprimer les prestations", "les économies ne doivent pas se faire sur le dos des invalides", "on doit avoir de la compassion pour les personnes handicapées", "le quart de rente est une bonne chose", "les invalides ont besoin de cet argent"). Ces arguments ne sont pas proposés par l'enquêteur, mais énoncés spontanément par les répondant-e-s dans le cadre d'une question ouverte. On peut donc estimer qu'ils sont émis de bonne foi. Cela signifie que bon nombre d'individus qui voulaient en réalité le statu quo ont pourtant voté en faveur de la révision de la loi sur l'AI. De la même manière, on constate qu'une majorité de non-participant-e-s en faveur de la révision de l'AI, semblent également avoir confondu une approbation du référendum avec un "oui" au projet de loi, du moins si l'on présume à nouveau de la sincérité de leurs arguments.

Tableau 4.3: Loi sur l'assurance-invalidité - Motivation du oui en pour-cent

Participants	Non-participants
19	21
5	5
1	5
101	79
126 (n=132)	110 (n=38)
	19 5 1 101 126

Tableau 4.4: Loi sur l'assurance-invalidité – Comportement selon le niveau de compétences

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif:	30	THE REAL PROPERTY.	TAX BELL
Total Vox:	25	590	
Niveau de connaissance			V=0.10*
Aucune connaissance	39	41	
Connaissance générale du projet	26	289	
Connaissance générale et détaillée du projet	21	260	
Aptitude à mentionner des motifs cohérents			V=.78***
Nulle	87	133	
Moyenne	10	285	
Bonne	2	172	

Comme on l'a vu plus haut, le niveau de compétence a un très fort impact sur l'orientation du vote. Or, l'aptitude des répondant-e-s à mentionner des motifs cohérents avec leur choix est l'un des deux indicateurs ayant servi à la construction de ce dernier, l'autre étant le niveau de connaissance, générale ou détaillée, du projet. Si l'on considère séparément les deux variables, on s'aperçoit que la première a une influence beaucoup plus importante sur la décision des citoyen-ne-s que le niveau de connaissance (*Tableau 4.4*). En effet, près de 90% des personnes n'ayant pas motivé correctement leur choix ont voté en faveur du projet de loi. Le très fort impact de cette variable est probablement dû au fait qu'elle est un meilleur indicateur du niveau de compétence que la connaissance du projet.

Tableau 4.5: Loi sur l'assurance-invalidité - Motivation du non en pour-cent

Motivation	Participants	Non-participants
Généralités	64	45
"Les mesures proposées ne sont pas sociales"	50	61
"Les économies espérées sont surestimées"	18	20
Motifs personnels (le répondant ou quelqu'un dans l'entourage de celui-ci est handicapé)	6	3
Recommandations (parti politique, organisations, médias, connaissances, etc.)	3	1
Motifs incohérents avec le choix du répondant (en faveur de la révision de la loi)	2	1
Total*	143 (n=430)	131 (n=147)
* totaux supérieurs à 100 pour-cent car deux réponses étaient possibles.	de la constitución de la constit	Della Sile

Les opposant-e-s à la modification de la loi ont été bien plus nombreux à avancer des arguments en rapport avec leur choix. Une grande partie des répondant-e-s - qu'ils se soient rendus aux urnes ou non - a émis des propositions générales ("ce n'est pas une solution/une bonne idée", "il faut soutenir l'assurance-invalidité", "pas de diminution des prestations", "c'est une sottise de la part du Parlement") (Tableau 4.5). Un autre groupe de motivations fréquemment mentionnées a trait au caractère peu social des mesures, et se réfère à des valeurs telles que la solidarité envers les personnes handicapées, leur intégration dans la société ou la volonté de ne pas les discriminer. Un troisième type d'arguments est d'ordre financier. Les répondant-e-s ont ici jugé que les économies espérées par les initiateurs du projet étaient surestimées. En effet, ils sont d'avis que la disparition du quart de rente entraînera, par exemple, une augmentation de l'octroi de demi-rentes ou encore qu'elle occasionnera des dégâts sociaux dont les conséquences financières seront autrement plus importantes que les économies réalisées. Enfin, une plus faible proportion d'interviewé-e-s a refusé la révision de la loi soit pour des raisons personnelles, soit sous recommandations d'un parti politique, de politiciens, d'organisations, des médias ou de proches.

#### 4.4 Le soutien aux arguments

Les *Tableaux 4.6 et 4.7* indiquent que parmi les quatre arguments proposés, deux font l'objet d'un large consensus parmi les partisan-e-s et les opposant-e-s au projet de loi. Il s'agit de la proposition selon laquelle les économies espérées sont surestimées et surtout de celle qui a trait à l'assainissement des finances de l'AI. En effet, dans le cas de cette dernière, les avis ne divergent pas tant sur le fait d'admettre ou non qu'il faut réduire le déficit de l'AI que sur les moyens à entreprendre pour parvenir à cet objectif. Les deux

Tableau 4.6: Loi sur l'assurance-invalidité – Evaluation des arguments 'contre' (ayant voté en pour-cent)

Arguments 'contre'		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Les économies espérées sont surestimées car	total	59	23	18
la suppression du quart de rente va favoriser	oui	42	33	25
l'octroi de demi-rentes.	non	65	19	16
Le projet de loi va à l'encontre de la réinsertion	total	50	28	22
professionnelle des personnes handicapées.	oui	35	46	18
	non	55	22	23

Tableau 4.7: Loi sur l'assurance-invalidité – Evaluation des arguments 'pour' (ayant voté en pour-cent)

Arguments 'pour'		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Il faut assainir l'assurance-invalidité.	total	57	26	16
	oui	68	16	16
	non	54	30	16
Le projet de loi limite les mesures d'économies	total	31	48	22
à un niveau socialement acceptable.	oui	48	32	20
	non	25	53	22

autres arguments suscitent davantage de controverse: ceux et celles ayant approuvé la révision de l'AI sont plus nombreux à penser que les mesures prévues par le projet de loi sont socialement acceptables et sont moins d'avis que ces dernières vont à l'encontre de la réinsertion professionnelle des invalides. Néanmoins, la distinction entre partisans-e-s et opposant-e-s au projet de loi demeure théorique car, comme nous l'avons vu précédemment, presque toutes les personnes qui ont voté "oui" ont un faible niveau de compétence en la matière et étaient en réalité opposées à la révision de la loi.

### 5. Loi fédérale sur l'assurance maternité

#### 5.1 La situation de base

C'était le troisième vote sur l'assurance maternité en l'espace de 15 ans. Le 2 décembre 1984, l'initiative de la gauche pour une assurance maternité fut massivement rejetée par 84% des votants et tous les cantons (voir Vox 24). La tentative d'intégrer l'assurance maternité dans une nouvelle mouture de l'assurance maladie a également échoué trois ans plus tard, le 6 décembre 1987. Cette fois-ci, la proposition fut rejetée par 71% des votant-e-s et tous les cantons, à l'exception du Tessin, malgré le soutien de l'ensemble des partis gouvernementaux (voir Vox 34). Cette troisième tentative d'introduire une assurance maternité a également subi un échec, même s'il était moins cuisant que les deux précédents: 61% des votants et 17 cantons (tous les cantons alémaniques et le Valais) ont rejeté cette proposition.

Le projet prévoyait l'introduction d'un congé maternité payé de 14 semaines pour les mères exerçant une activité lucrative, un congé pendant lequel elles devaient recevoir 80% de leur revenu. En plus, le projet prévoyait une prestation de base pour les mères ayant un revenu familial modeste, qu'elles travaillent ou non. Cette prestation de base – introduite dans le projet par le Parlement sur instigation notamment du PDC – était très contestée pendant la campagne, parce qu'elle rompait avec la relation entre l'assurance maternité et la perte de gain pour introduire une relation entre la naissance et le versement d'une contribution. Très contesté fut aussi le financement de cette assurance. La partie «perte de gain» devait coûter 435 millions de francs annuellement et la partie «prestation de base» pas plus de 58 millions – au total 500 millions de francs environ, soit % des dépenses des assurances sociales. Pour couvrir ces dépenses supplémentaires, on devait recourir aux excédents du fonds de compensation du régime des allocations pour perte de gain. A partir de 2004 environ, l'assurance aurait dû être alimentée par une légère hausse de la TVA ou – si cette hausse était refusée en votation populaire – par une augmentation des cotisations salariales.

Malgré le fait qu'ils paient actuellement 350 millions de francs aux mères sur la base des conventions collectives et du droit d'obligation – des prestations qu'ils n'auraient plus eu à verser au moment de l'acceptation de l'assurance maladie – les employeurs (Vorort, USAM et UPS) ont ouvertement combattu ce projet. Ils ont été suivis, en Suisse alémanique par le Parti radical et l'UDC ainsi que par les petits partis de la droite radicale. Par contre, le PDC et l'ensemble de la gauche ont soutenu ce projet. De plus, les radicaux de la Suisse romande et le Parti libéral, très important en Suisse romande se sont également exprimés en faveur du projet. Ainsi, en Suisse romande où l'UDC (à l'exception du Canton de Vaud) et les petits partis de la droite radicale ont une place tout à fait insignifiante, l'assurance maternité était pour ainsi dire soutenue par l'ensemble de la classe politique. En Suisse alémanique, cependant, l'affrontement entre la droite et la gauche était rude quant à ce projet. Cette différence entre le soutien consensuel en Suisse romande et la polarisation claire et nette en Suisse alémanique se reflète parfaitement dans la différence du résultat du vote entre les deux régions linguistiques.

Tableau 5.1: Loi sur l'assurance maternité – Comportement selon les caractéristiques socio-démographiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Fotal effectif:	39%		
Total Vox:	42%	674	
Sexe			V=n.s.
Homme	41	303	
Femme	44	371	
Age Age			V=0.22**
18–29 ans	66	47	
30–39 ans	57	118	
40–49 ans	42	145	
50–59 ans	39	123	
60–69 ans	33	113	
70 ans et plus	32	128	
ieu de résidence			V=0.12*
Grande ville	57	99	
Ville petite et moyenne	42	266	
Campagne	38	309	
Région linguistique			V=0.42**
Suisse alémanique	29	485	
Suisse romande	78	162	
Suisse italienne	56	27	
Ecole/Formation			V=0.18**
Ecole obligatoire	35	100	
Apprentissage, école professionnelle	37	335	
Maturité, études pédagogiques	61	44	
Supérieure professionnelle, ETS	42	69	
Haute école	48	56	
Université, polytechnique	59	64	
Statut social			V=0.18**
Agriculteur	(27)	(22)	
Profession libérale/académique	(56)	(9)	
Indépendant	39	72	
Cadre supérieur	30	33	
Cadre moyen	52	164	
Enseignant	(72)	(18)	
Ouvrier qualifié	38	190	
Ouvrier non qualifié	40	70	
Confession			V=n.s.
Protestants	40	310	
Catholiques	44	273	
Aucune	46	67	

#### 5.2 Le profil du vote

La différence entre les régions linguistiques qui a renouvelé le débat autour du «fossé latin-alémanique» le lendemain du scrutin est en effet le facteur socio-démographique qui a le plus marqué le résultat du vote sur l'assurance maternité (Tableau 5.1). Alors que les alémaniques ont très largement rejeté cette assurance (29% de oui), les romands l'ont aussi largement plébiscitée (à 78%). La Suisse italienne se situe entre les deux avant soutenu le projet à 56%. En plus du clivage linguistique, ce vote a également mis en évidence un clivage entre les générations: les jeunes générations âgées jusqu'à 40 ans, c'est-àdire les générations qui auraient le plus bénéficié du projet, l'ont largement accepté, tandis que les générations plus âgées l'ont plus ou moins massivement rejeté. Le vote reflète des intérêts divergents selon les générations: les jeunes générations sont délaissées par leurs aînés qui dépendent pourtant d'eux et qui comptent de leur côté sur la solidarité des jeunes pour le maintien de l'assurance vieillesse. Ensuite, on observe un effet de formation - les mieux formés ont le plus fortement soutenu ce projet, un effet ville-campagne - les grandes villes l'ont accepté, tandis que la campagne l'a rejeté, et un effet de classe sociale assez important - certaines parties des couches moyennes (les cadres moyens, les professions libérales et surtout les enseignants, qui représentent les professions sociales et culturelles dans cette enquête), ont accepté le projet, alors que la classe ouvrière, d'autres parties de la classe moyenne et surtout les agriculteurs l'ont rejeté. Enfin, il n'est pas sans intérêt de constater que ce projet n'a pas donné lieu à des différences entre hommes et femmes, ni entre les confessions, ni entre personnes mariées et célibataires, ni entre personnes avec ou sans enfants.

Dans ce cas, les différences les plus importantes sont d'origine politique (*Tableau 5.2*). Ainsi, le vote ne reflète pas seulement les différences dans les campagnes entre les régions linguistiques, il montre également l'importance primordiale de l'orientation sur l'axe gauche-droite: d'une part, la gauche a très massivement accepté ce projet; d'autre part, le centre et la droite l'ont tout aussi massivement rejeté. La polarisation entre la gauche et la droite atteint un niveau assez exceptionnel, étant donné que 94% des citoyen-ne-s se situant à l'extrême gauche l'ont accepté, alors que tous ceux et toutes celles se situant à l'extrême droite l'ont rejeté. Le même résultat se trouve au niveau de l'identification partisane: 85% des socialistes et 80% des écologistes ont soutenu l'assurance maternité; par contre, seulement 4% des adhérents de l'UDC et aucun électeur des partis de la droite radicale l'ont fait. Le refus de l'assurance maternité est le plus prononcé parmi ceux qui sont pour une Suisse fermée, qui défendent les traditions et qui n'acceptent pas que les étrangers aient les mêmes chances que les Suisses. Par contre, le niveau de connaissance du projet («compétence») n'a pas eu un impact sur le vote, ni en Suisse romande, ni en Suisse allemande, ni à gauche, ni à droite.

Les deux caractéristiques de loin les plus importantes pour la détermination du vote sur l'assurance maternité sont la région linguistique et l'orientation sur l'axe gauche-droite. Comme troisième facteur on peut y ajouter les générations<sup>11</sup>. En combinant ces trois facteurs, nous pouvons affiner notre analyse précédente. Le *Graphique 5* montre les

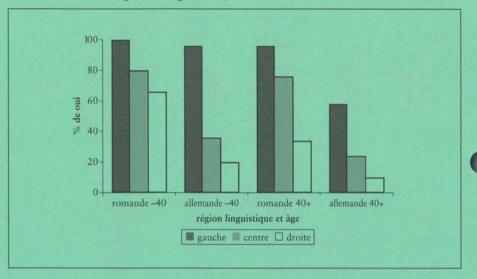
<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Cette affirmation n'est pas seulement suggérée par notre présentation des résultats bivariés, elle est également confirmée par une analyse multivariée sur la base d'une régression logistique.

Tableau 5.2: Loi sur l'assurance maternité - Comportement selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association
Total effectif:	39		
Total Vox:	42	674	
Confiance dans le gouvernement			V=0.19***
Confiant	47	306	
Indécis	56	95	
Méfiant	31	263	
Compétence			V=n.s.
Faible	(25)	(20)	
Assez faible	38	76	
Moyenne	45	284	
Elevée	42	294	
Lien avec un parti 12			V=0.44**
Parti socialiste	85	85	
Parti écologiste/Alliance verte	(80)	(15)	
Parti démocrate-chrétien	42	55	
Parti radical-démocratique/Parti libéral	38	55	
Union démocratique du centre	4	76	
Aucun parti	41	300	
Positionnement sur l'axe gauche-droite			V=0.44**
Extrême gauche	(94)	(17)	
Gauche	78	126	
Centre	36	275	
Droite	22	152	
Extrême droite	(0)	(22)	
Pas de position	46	69	
Ouverture / Fermeture			V=0.36**
Pour une Suisse ouverte	57	400	
Valeurs mixtes	22	210	
Pour une Suisse fermée	16	61	
Ouverture / Traditions			V=0.32**
Pour l'ouverture au monde	59	303	
Valeurs mixtes	33	224	
Pour la défense des traditions	20	143	
Egalité de chances Suisses-étrangers			V=0.37***
Mêmes chances Suisses-étrangers	64	186	
Valeurs mixtes	49	228	
Plus de chances pour les Suisses	20	246	

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Pour cette variable et pour l'axe gauche-droite, la catégorie 'pas de parti' ou 'pas de position' n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

Graphique 5: Loi sur l'assurance maternité – les trois déterminants les plus importants du vote (pourcentage de oui)



pourcentages de oui pour les votants se situant à gauche, au centre et à droite dans les générations au-dessous et au-dessus de 40 ans en Suisse romande et en Suisse allemande. Le lecteur peut constater que l'effet de l'axe gauche-droite se fait remarquer dans les deux régions linguistiques et dans les deux générations. Seulement, il se manifeste à différents niveaux en Suisse romande (à un niveau plus élevé de oui) et en Suisse allemande (à un niveau plus bas de oui). De plus, il s'avère relativement faible parmi les jeunes générations en Suisse romande, qui ont, même à droite, largement soutenu le projet, et relativement fort parmi les mêmes jeunes générations en Suisse allemande, qui l'ont massivement accepté à gauche (à 96%!), mais tout aussi massivement rejeté à droite (à 20%). Etant donné le haut niveau d'acceptation en Suisse romande, les votant-e-s se situant au centre y ont généralement accepté le projet, alors que leurs collègues du centre en Suisse allemande l'ont généralement rejeté. Enfin, le seule groupe en Suisse romande ayant rejeté le projet sont les générations au-dessus de 40 ans se situant à droite de l'échiquier politique.

Après les votations, les commentateurs ont évoqué les différences dans les rapports des citoyen-ne-s à l'Etat pour expliquer les différences entre les régions linguistiques. Cependant, avant de spéculer sur les origines profondes du fossé linguistique qui s'est manifesté à l'égard de l'assurance maternité, il serait peut-être utile de comparer ce vote aux deux votes précédents sur la même matière. A ce titre, le *Tableau 5.3* nous permet d'observer qu'il n'y avait pas de clivage linguistique lors des deux premières votations sur l'assurance maternité. Ce constat devrait nous inciter à la prudence concernant l'interprétation du vote du 13 juin en termes de croyances et de valeurs politiques plus profondes. Au lieu d'interpréter ce vote à partir de ces sentiments profonds, il serait à notre sens plus approprié de les interpréter dans le contexte de la campagne précédant le vote.

Tableau 5.3: Les trois votations sur l'assurance maternité – pourcentage de oui selon région linguistique (entre parenthèses le nombre de cas)

Objet	Suisse allemande	Suisse romande	Total	V
Initiative pour une assurance	24	31	25	ns.
maternité (1984)	(301)	(62)	(363)	
Loi pour une assurance	34	30	33	ns.
maladie/maternité (1987)	(465)	(129)	(594)	
Loi sur l'assurance	29	78	42	0.43***
maternité (1999)	(485)	(162)	(647)	

Tableau 5.4: Les trois votations sur l'assurance maternité – pourcentage de oui selon l'identification partisane et la région linguistique (entre parenthèses le nombre de cas)

Objet		gauche	Sans identification partisane	droite	total	V
Initiative pour une assurance maternité (1984)	Suisse	64 (84)	20 (116)	8 (164)	25 (364)	0.51***
	allem.	69	16	7	24	0.58***
	rom.	50	33	14	31	0.31***
Loi pour une assurance maladie/maternité (1987)	Suisse	60 (155)	26 (347)	25 (332)	32 (834)	0.31***
	allem.	65	27	26	35	0.34***
	rom.	56	23	27	31	0.27***
Loi sur l'assurance maternité (1999)	Suisse	84 (100)	41 (300)	25 (200)	43 (600)	0.40***
	allem.	69	27	12	29	0.41***
	rom.	96	76	39	78	0.44***

De ce point de vue, il est d'abord intéressant de constater que l'orientation sur l'axe gauche-droite a déjà été un facteur très important pour l'explication du vote lors des deux premières votations sur l'assurance maternité (*Tableau 5.4*)<sup>13</sup>. La gauche a soutenu les trois projets, la droite les a tous rejetés. Comparé à 1987, la situation n'a pas changé du tout en Suisse allemande. Par contre, elle s'est considérablement modifiée en Suisse

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Nous utilisons pour la comparaison avec les projets précédents l'identification partisane à la place de l'orientation sur l'axe gauche-droite proprement dit, car ce dernier indicateur n'existait pas encore pour les Vox 24 et 34.

romande: ici, la gauche soutient le nouveau projet à près de 100% et, ce qui est encore plus important, le très grand groupe des citoyen-ne-s sans identification partisane y est maintenant largement acquis à la cause de l'assurance maternité. Ce changement remarquable en Suisse romande s'explique aisément à partir de l'unanimité de la classe politique romande lors de la campagne avant les votations. Par contre la campagne menée par une droite musclée contre ce projet en Suisse allemande explique son très large refus dans cette partie du pays. L'origine du fossé linguistique cette fois-ci est plutôt conjoncturelle et la responsabilité pour sa nouvelle manifestation doit avant tout être attribuée aux partis politiques de droite et aux associations économiques qui ont mené la campagne contre ce projet en Suisse allemande. Ainsi, la mobilisation de l'UDC et les récents problèmes électoraux des radicaux alémaniques (pertes dans les élections cantonales de Zurich et de Lucerne), seulement quelques mois avant les prochaines élections fédérales, ont sans doute contribué à l'échec de l'assurance maternité.

#### 5.3 Les motivations du vote

Les Tableaux 5.5 et 5.6 présentent les motivations que les personnes interviewées ont données spontanément pour expliquer leur choix. Le vote en faveur du projet s'explique simplement par la volonté de soutenir les mères, les familles et les enfants. Certains ont également évoqué le retard de la Suisse dans cette matière par rapport aux autres pays européens, et par rapport à l'adoption d'un article constitutionnel préconisant l'introduction d'une assurance maladie et qui date de 1945. La motivation du «non» se base d'abord sur la conviction qu'une telle assurance n'est pas vraiment nécessaire: parmi les partisans du «non» qui ont participé, un quart (23%) dit tout simplement qu'une telle assurance n'est pas nécessaire, un sur 10 (10.8%) est convaincu que cette assurance existe déjà et 13% pensent que les petits enfants ne coûtent pas cher! Seulement 6% des «non» sont spontanément motivés par un refus de l'extension de l'Etat social. Ensuite les motifs du «non» renvoient surtout à des considérations financières: un tiers (35%) des motifs donnés par les participants ayant refusé le projet maintiennent que cette assurance coûte trop cher, pour 12% les problèmes de financement ne sont pas résolus, et 9% s'érigent contre le «principe de l'arrosoir» qui donne à tout le monde, même à celles qui n'en ont pas besoin. Seulement 2% des arguments mentionnent spontanément l'utilisation du fonds de compensation du régime des allocations pour perte de gain. Enfin, au plus fort de la guerre au Kosovo, et sous l'impact du vote parallèle sur l'asile, un opposant sur cinq environ maintient que ce sont surtout les étrangers qui bénéficieraient de cette assurance.

## 5.4 Le soutien aux arguments

Un des arguments de la campagne en faveur de l'assurance maladie – qu'il faut combler les lacunes du système actuel – était même partagé par une partie de ses adversaires dans l'élite politique. Leur opposition contre la loi était surtout motivée par le rajout de la prestation de base. Ainsi, nous trouvons que non seulement une très large majorité des partisans de ce projet, mais également une courte majorité de ses adversaires soutiennent cet

Tableau 5.5: Loi sur l'assurance maternité - Motivation du oui en %

Motivation	Participants	Non-participants
Pour les femmes et les mères	57	61
Motifs généraux («une bonne chose», «aider c'est normal» etc.)	42	30
Il ne faillait plus attendre	20	14
Pour la famille et les enfants	18	16
D'autres pays l'ont déjà, la Suisse a du retard	15	16
Autres motifs	3	4
Total*	155%	142%

<sup>\*</sup> totaux supérieurs à 100% car deux réponses étaient possibles; 16% des participants votant pour n'ont pas justifié leur choix.

Tableau 5.6: Loi sur l'assurance maternité - Motivation du non en %

Motivation	Participants	Non-participants
Motifs généraux «n'est pas nécessaire», «existe déjà» etc.	71	66
Raisons financières	60	63
Bénéficie surtout aux étrangers	20	15
Motifs erronés (motifs pour un oui)	2	4
Autres motifs	6	5
Total*	159%	154%

argument. Même la prestation de base, qui est également plébiscitée par les partisans du projet, trouve encore le soutien d'un tiers des adversaires. Mais les critiques d'un projet sont souvent ponctuelles et le projet échoue à cause d'un cumul d'oppositions ponctuelles. Ainsi, 18% seulement des opposants du projet soutiennent l'ensemble des deux premiers arguments en faveur du projet, alors que parmi les partisans il y a toujours 70.8% qui soutiennent les deux. Si nous ajoutons encore l'argument en faveur du mode de financement du projet – une «solution souple» selon la brochure du Conseil fédéral, il ne reste que 6% des adversaires qui soutiennent les trois arguments en faveur du projet. Ce mode de financement est largement rejeté par les adversaires, et même les partisans du projet ne l'approuvent que du bout des lèvres.

En ce qui concerne les arguments contre la nouvelle loi, les adversaires considèrent à deux tiers qu'une assurance maternité existe déjà depuis longtemps; alors que les partisans de la nouvelle loi le contestent à proportion égale. Les deux n'ont pas tort: l'assurance maternité existe pour une partie des salariés grâce aux conventions collectives et au

Tableau 5.7: Loi sur l'assurance maternité – Evaluation des arguments 'pour' (en % des personnes ayant voté)

Arguments 'pour'		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
Il faut combler les lacunes du système actuel.	total	66	23	11
	oui	85	6	8
	non	52	35	13
La prestation de base pour les mères ayant un	total	55	32	13
revenu familial modeste constitue un complé-	oui	81	11	7
ment nécessaire de l'assurance-maternité.	non	36	47	17
Pour le financement de l'assurance-maternité	total	31	53	16
une solution souple a été trouvée.	oui	49	35	16
	non	19	66	15

Code des obligations. Il s'agissait maintenant simplement de l'étendre à l'ensemble des femmes qui travaillent et d'assurer un minimum de 14 semaines. Dans les mêmes proportions, les adversaires s'opposent à l'expansion des assurances sociales, alors que les partisans ne s'y opposent en général pas. Par rapport au reproche que l'utilisation du fonds de compensation de l'assurance perte de gain pour le financement de cette nouvelle assurance constitue un détournement de fonds, les idées divergent moins entre adversaires et partisans: même les adversaires ne sont qu'à moitié convaincus par cet argument. Ce qui frappe par ailleurs, c'est que les arguments - pour ou contre - concernant le financement réunissent le plus grand nombre de non-réponses, ce qui indique qu'ils étaient mal compris par la population – une population qui se sentait et qui était pourtant relativement bien informée sur cet enjeu (voir l'introduction). Enfin, nous n'avons pas posé directement de question sur le rapport entre étrangers et l'assurance maternité, mais nous pouvons utiliser un argument sur l'asile pour évaluer l'impact des opinions quant à la politique d'asile sur la prise de position sur l'assurance maternité. Il s'avère que les adversaires de la loi soutiennent en même temps très largement un durcissement de la politique d'asile, alors que les partisans de la loi sont partagés à cet égard. Il n'est donc pas exclu qu'un élément de xénophobie ait pu influencer le résultat de ce scrutin.

Afin d'évaluer l'importance des différents arguments pour le résultat du vote, nous avons exécuté une régression logistique. Ce type d'analyse permet d'identifier l'impact de chaque argument sous contrôle de l'effet des autres déterminants du vote. Sur la base de cette analyse, nous pouvons d'abord affirmer que les citoyen-ne-s qui ont participé au vote ont décidé dans une large mesure en tenant compte des arguments des uns et des autres: ainsi, nous pouvons expliquer la moitié de la variance du choix individuel à partir des positions individuelles à l'égard des arguments. Les arguments les plus influents sont évidemment ceux qui ont le plus polarisé les opinions – les arguments concernant «les lacunes», «la prestation de base», «l'existence ou non de l'assurance» et «l'expansion continue des assurances sociales». Les arguments concernant le financement, par contre, n'ont eu que peu («financement souple») ou pas d'impact du tout («détourne-

Tableau 5.8: Loi sur l'assurance maternité – Evaluation des arguments 'contre' (ayant voté en %)

Arguments 'contre'		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
La politique d'asile de la Suisse doit être durcie.	total	65	28	6
	oui	42	49	9
	non	82	13	5
Dans les faits, l'assurance maternité existe	total	49	40	11
déjà depuis longtemps.	oui	29	60	10
	non	63	26	11
Il faut arrêter l'expansion des assurances	total	47	41	12
sociales.	oui	19	66	15
	non	67	22	10
Le financement par le fonds de compensation	total	37	45	18
du régime des allocations pour perte de gains	oui	17	64	18
(APG) constitue un détournement de fonds.	non	51	32	17

ment de fonds»). La position par rapport à la politique d'asile était en fin de compte plutôt secondaire pour la décision des citoyen-ne-s face à l'assurance maternité.

Enfin, les différences d'opinions telles que nous les avons mesurées effacent l'impact des générations sur le vote, mais pas celui de la région linguistique et de la position sur l'axe gauche-droite. Ceci signifie que les différences entre les générations se résument essentiellement à des différences d'opinions que nous venons de discuter, alors que les différences de région et de positionnement politique nous renvoient à d'autres considérations. Il se peut que d'autres arguments que ceux que nous avons testés ont encore joué un rôle, ou il se peut que les arguments que nous avons testés ont joué un rôle différent selon les régions ou le positionnement politique. Nous avons étudié cette dernière éventualité et il s'avère que l'impact des arguments sur «les lacunes» et sur «la prestation de base» a été bien plus important en Suisse romande qu'en Suisse alémanique, alors que l'impact de l'argument concernant les étrangers était plus important en Suisse alémanique qu'en Suisse romande. Ainsi, sur ce dernier point, même les Romands qui soutiennent un durcissement de la politique d'asile ont très largement adopté l'assurance maternité (à 64%), alors que parmi les Alémaniques seulement une petite minorité (19%) des personnes souhaitant un durcissement de la politique d'asile ont voté pour l'assurance maternité<sup>14</sup>. En ce qui concerne le positionnement sur l'axe gauche-droite, nous pouvons constater que les mêmes arguments sur «les lacunes» et sur «la prestation de base», plus l'argument sur «l'expansion des assurance sociales» ont un plus grand impact sur le vote de la gauche

Les différences d'impact d'un argument dans les deux régions linguistiques se mesurent à partir des coéfficients de correlation V pour chaque région. Pour les «lacunes», ces correlations s'élèvent à 7 en Suisse allemande et à 5 en Suisse romande. Pour les «prestations de base» les correlations analogues sont de 7 et 6, et pour la «politique d'asile» elles se situent à 8 et 0. Toutes ces relations sont très significatives.

Tableau 5.9: Loi sur l'assurance maternité – Vote en faveur de la loi selon l'évaluation de l'argument «prestation de base» et la position sur l'axe gauche-droite (en % des personnes ayant voté et nombre de cas)

	D'accord	Nsp	Pas d'accord	Total	V
Gauche	97 (98)	59 (17)	39 (28)	80 (143)	0.57***
Centre	58 (192)	18 (45)	14 (114)	38 (351)	0.44***
Droite	31 (77)	8 (24)	7 (69)	18 (170)	0.31***

que sur celui de la droite. Ainsi, les personnes se situant à droite se sont toutes très largement opposées à l'assurance maternité, indépendamment de leur opinion sur la prestation de base (Tableau 5.9). Les personnes se situant à gauche, en revanche, ont presque toutes accepté la loi, si elles étaient d'accord avec cet argument, alors qu'elles l'ont refusé à une majorité de presque deux tiers, si elles ne l'acceptaient pas. Ce résultat indique que le refus de l'assurance maternité par la droite était également motivé par des convictions idéologiques qui n'avaient que peu à voir avec l'enjeu en question.

## 6. La participation

Avec un taux de participation de 45%, la mobilisation des citoyen-ne-s le 13 juin correspond a la moyenne observée ces dernières années<sup>15</sup>. L'analyse de la participation ne montre que peu de surprises. On soulignera toutefois le fait qu'il n'y a pas de différence significative entre la mobilisation des femmes et celle des hommes. Cela est plutôt étonnant, car les hommes participent habituellement plus aux votations. On peut supposer que les projets mobilisateurs pour les femmes étaient non seulement l'assurance-maternité, mais aussi la loi sur l'assurance-invalidité. Ces projets étaient en effet jugés plus importants par les femmes, autant au niveau personnel que pour la Suisse. En ce qui concerne les régions linguistiques, c'est en Suisse alémanique que la mobilisation des femmes a été la plus forte, avec un taux de participation de 5% plus élevé que la moyenne, contre un taux moyen pour l'autre sexe. Au niveau partisan et idéologique enfin, ce sont celles qui se sentent proches de partis du centre ou de droite, de même que celles qui se positionnent à la droite d'un axe gauche-droite, qui ont le plus participé. Par exemple, les femmes qui se déclarent proches du PDC, du PRD ou de l'UDC ont un taux de participation dépassant la moyenne de 22 à 24%. Par comparaison, on notera que la participation des hommes ayant des affinités similaires ne dépasse la moyenne «que» de 9 à 13%. Finalement on peut aussi remarquer que les femmes n'ayant aucune attache particulière avec un parti ou ne se positionnant pas sur un axe gauche-droite ont participé beaucoup plus massivement que les hommes dans une situation identique.

<sup>11</sup> Le taux moyen de participation entre 1993 et cette votation est de 42%.

Tableau 6.1: Participation le 13 juin 1999 selon les caractéristiques démographiques

Caractéristiques/catégories	Ecart par rapport à la moyenne	(n)	Coefficient d'association	
Participation effective	45%			
Total Vox:	61	1198		
Sexe			V=n.s.	
Homme	-2	550		
Femme	-2 +2	648		
Age			V=0.30***	
18–29 ans	-30	160		
30–39 ans	-9	254		
40-49 ans	+10	219		
50-59 ans	-1	220		
60-69 ans	+16	161		
70 ans et plus	+14	184		
Catégories professionnelles			V=0.12*	
Agriculteur	+12	33		
Profession libérale/académique	+16	13		
Indépendant	+0	123		
Cadre supérieur	+18	47		
Cadre moyen	+4	273		
Enseignant	+8	26		
Ouvrier qualifié	-3	379		
Ouvrier non qualifié	-3	126		
Fréquentation du culte			V=0.12**	
Jamais	-14	70		
Occasionnellement	-2	476		
Plusieurs fois l'an	+3	255		
Mensuellement	+2	144		
Hebdomadairement	+12	117		
Lieu de résidence			V=n.s.	
Grande ville	+7	162		
Ville petite et moyenne	-1	490		
Campagne	-1	546		
Revenu du ménage			V=0.12**	
Moins de 3'000	-6	139		
Entre 3'000 et 5'000	-4	309		
Entre 5'000 et 7'000	+0	282		
Plus de 7'000	+10	271		
Région			V=0.10**	
Suisse alémanique	+3	825		
Suisse romande	-2	295		
Suisse italienne	-17	78		

Tableau 6.2: Participation le 13 juin 1999 selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Ecart par rapport à la moyenne	(n)	Coefficient d'association
Participation effective	45%		THE REAL PROPERTY.
Total Vox:	61	1198	
Confiance dans le gouvernement			V=0.10**
Confiant	+3	523	
Indécis	-11	207	
Méfiant	-0	449	
Compétence moyenne			V=0.40***
Faible	-29	278	
Assez faible	+0	608	
Moyenne	+25	280	
Elevée	+36	32	
Importance personnelle (moyenne)			V=0.41***
Très faible (0–2)	-38	104	
Assez faible (3–5)	-8	300	
Moyenne (6–8)	+17	464	
Elevée (9–10)	+27	152	
Positionnement sur l'axe gauche-droite <sup>16</sup>			V=n.s.
Extrême gauche	+6	55	
Gauche	-2	199	
Centre	+4	460	
Droite	+7	192	
Extrême droite	+13	66	
Pas de position	-19	192	
Lien avec un parti			V=0.23***
Aucun	-9	619	
sympathisant	+7	318	
assez attaché	+17	107	
très attaché	+31	52	
Participation annuelle			V=0.53***
Jamais	-49	97	
Sélectivement	-13	695	
Toujours	+34	406	

<sup>16</sup> Pour cette variable, la catégorie 'pas de position' n'est pas prise en compte pour l'estimation du coefficient d'association.

Si nous nous tournons maintenant vers les autres facteurs socio-démographiques, on peut observer une structure de participation assez habituelle. Ainsi les jeunes, les non-pratiquants et les personnes ayant un revenu modeste se mobilisent beaucoup moins. Il est aussi à noter que la participation est marquée par des différences régionales. Ainsi, la mobilisation des votant-e-s a été beaucoup plus faible en Suisse italienne, comme c'est généralement le cas. La participation a aussi été légèrement plus élevée en Suisse alémanique qu'en Romandie, comme le montre le *Tableau 6.1*. Cette différence-là, toutefois, n'est pas significative.

En ce qui concerne les variables politiques (Tableau 6.2), on remarque des liens très forts avec la participation, mais qui sont loin d'être surprenants. Celles et ceux qui accordaient une grande ou très grande importance aux divers objets soumis au vote y ont participé massivement, alors que les personnes peu touchées par ces thèmes se sont rarement rendues aux urnes. De même, la participation et la compétence sont aussi liées. Parmi les personnes ayant une compétence élevée ou très élevée, la mobilisation est de 25 à 35% plus élevée que la moyenne. On peut aussi relever que le taux de participation s'accroît fortement chez les personnes qui se sentent proches d'un parti politique. L'orientation idéologique des votant-e-s, enfin, induit aussi des différences dans leur participation. En effet, la mobilisation des personnes de droite et d'extrême-droite est plus importante que celle des gens de gauche.

# 7. La méthodologie

La présente analyse repose sur une enquête réalisée durant les dix premières jours suivant les votations par l'Institut de recherche GfS. L'échantillonnage correspondait à la nouvelle norme des analyses Vox. 1201 citoyen-ne-s ont été interviewés selon un procédé random des ménages, garantissant une représentation adéquate des sexes, des groupes d'âge, des types d'agglomérations et des régions linguistiques. 828 interviews ont été réalisés en Suisse alémanique, 295 en Suisse romande et 78 en Suisse italienne.

Avec une sélection au hasard, l'importance de cet échantillonnage donne une marge de confiance de +/- 3 pour-cent. En d'autres termes, un taux statistique de 50 pour-cent se situe à 95 pour-cent de vraisemblance entre 47 et 53 pour-cent.

L'analyse des données a été réalisée au moyen du programme de statistique SPSS. L'interprétation des corrélations bivariales repose sur le coefficient du V de Cramer qui mesure la force de la corrélation entre deux variables. On obtient la valeur 1 lorsque la concordance est totale et la valeur 0 lorsqu'elle est inexistante. Des valeurs inférieures à 05 indiquent une très faible corrélation. Le V de Cramer n'est indiqué dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur (signification) atteint au maximum 05. Dans ce cas-là la corrélation est assurée à 95 pour-cent. Lorsque le risque d'erreur est supérieur à 05, la mention 'n.s.' signifie que le coefficient est non significatif. La procédure de la régression logistique a été employée pour mesurer l'influence de variables indépendantes sur des variables dépendantes dichotomiques.

# Analyse des votations fédérales du 13 juin 1999

Hanspeter Kriesi, Julien Dubouchet, Mario Konishi, Romain Lachat

#### Bilan des votations

Cinq objets ont été soumis au vote du peuple suisse le 13 juin 1999: la révision de la loi sur l'asile, l'arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile et des étrangers, l'arrêté sur la prescription médicale d'héroïne, la révision de la loi sur l'assurance invalidité (LAI) et la nouvelle loi sur l'assurance maternité. Les cinq projets faisaient l'objet d'un référendum facultatif. Les trois premiers ont été acceptés par le peuple, alors qu'il a refusé les deux derniers. Le peuple a donc confirmé la politique d'asile et de drogue du Conseil fédéral, mais il l'a désavoué en ce qui concerne la politique sociale: il a défendu les acquis sociaux des infirmes et il n'a pas accepté une extension de la sécurité sociale par l'introduction d'une assurance maternité. Les citoyen-ne-s considéraient chacun des cinq projets comme relativement important pour le pays et pour leur vie personnelle. Ils avaient en général des difficultés considérables à se former une opinion par rapport aux projets de la politique d'asile et par rapport à l'assurance invalidité. Mis à part l'assurance invalidité, ces projets ont clairement divisé la droite et la gauche.

## Loi sur l'asile et arrêté fédéral sur les mesures d'urgence dans le domaine de l'asile

Les deux objets concernant l'asile ont été acceptés assez largement par tous les groupes sociaux. Le seul clivage important qui structure le vote est celui entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Par contre, ni l'âge, ni la classe sociale ni encore le lieu d'habitation n'ont eu une influence significative sur le vote. En plus de cette opposition linguistique, l'orientation idéologique des votant-e-s et leurs affinités partisanes sont la cause de divergences d'opinion assez nettes. Les citoyen-ne-s qui se disent de gauche ou qui sont proches du PSS ou du PES ont rejeté la loi et les mesures d'urgence ou ne les ont acceptés que de justesse. A l'opposé les personnes de droite ou sympathisant-e-s de partis de droite ont plébiscité ces deux projets. Cette opposition entre la gauche et la droite reflète des différences de valeurs, principalement en ce qui concerne l'importance accordée à l'ordre et à la sécurité, le rôle de l'armée, les chances à accorder aux étrangers par rapport aux Suisses et, enfin, la préférence pour une Suisse plus ouverte ou plus fermée. Les motifs évoqués par les personnes interrogées pour expliquer leur vote ont montré que certains ont glissé un «non» dans l'urne en pensant ainsi soutenir un durcissement de la politique d'asile. Ce phénomène est surtout présent chez les individus dont la connaissance des enjeux du scrutin était partielle voire très faible. Au sein de ce groupe, il concerne entre 10 et 30% des votant-e-s.

L'analyse du soutien aux arguments de la campagne a montré que les objectifs du Conseil Fédéral (en particulier la lutte contre les séjours abusifs et l'encouragement du retour rapide des réfugiés une fois les conflits terminés) étaient approuvés par une majorité des

votant-e-s, qu'ils aient ou non accepté les objets sur l'asile. L'opposition à ces deux projets était donc moins motivée par un refus de ces objectifs que par une critique des risques d'injustice et d'erreurs qu'ils comportaient.

## Arrêté fédéral sur la prescription médicale d'héroïne

Si cette votation a donné lieu a un scrutin relativement serré (54% de oui), elle n'a par contre pas révélé de forts antagonismes du point de vue de la structure socio-démographique du pays, seulement un léger effet de la compétence et de la région linguistique, confirmant l'attitude sensiblement plus libérale des alémaniques en matière de drogue. A l'opposé, nous avons pu observer une forte polarisation autour de l'axe gauche-droite et de la structure partisane ; ainsi la gauche et ses partis ont soutenu quasiment à l'unanimité la loi, tandis que l'UDC et l'extrême-droite l'ont très largement rejetée.

D'autre part, nous avons constaté un recentrement thématique sur le politique au niveau des motifs avancés par les votant-e-s pour justifier leur choix, spécialement dans le camp des partisans du oui. En effet, contrairement aux arguments énoncés lors de «Jeunesse sans drogue» et «Droleg» où le normatif et les pétitions de principe l'emportaient largement, nous avons assisté avec cette votation à la victoire de motifs beaucoup plus pragmatiques, en termes d'efficacité et de conséquences.

Par ailleurs, sous beaucoup d'aspects, cette votation apparaît nettement comme l'image renversée de «Jeunesse sans drogue», la radicalité en moins, plutôt qu'un compromis entre libéralisation et répression. Si l'on prend par exemple le pourcentage par parti (personnes s'identifiant à un parti) de oui pour ce scrutin, il est pratiquement le même que le pourcentage de non dans le cas de «Jeunesse sans drogue».

Enfin, du point de vue du Conseil fédéral, cette votation a représenté un test partiellement réussi. En effet, ce dernier avait interprété le large refus par le peuple (plus de 70% à chaque fois) des deux initiatives populaires, «Jeunesse sans drogue» et «Droleg», comme un soutien à sa politique dite des «quatre piliers»; il s'agissait donc cette fois de transformer l'essai en faisant accepter sa propre proposition. Réussite donc partielle, puisque si l'arrêté fédéral a bien franchi la rampe, il s'en est fallu de peu.

## Modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité

La révision de la loi sur l'assurance-invalidité a rencontré une opposition quasi-unanime de la part des milieux politiques. Tous les partis politiques, à l'exception de certains partis de la droite radicale (l'UDC et le PdL, mais pas les Démocrates Suisse, par exemple) ont recommandé un vote négatif. Le peuple a également désavoué le Conseil Fédéral en se prononçant massivement contre le projet de loi (69.6%). Dans notre échantillon, les personnes se positionnant à droite ont été un peu plus nombreuses à accepter la modification de la loi sur l'AI, mais c'est surtout le niveau de compétence des répondant-e-s qui a déterminé l'orientation de leur vote. En effet, près de trois quart des individus ayant un très faible niveau de compétence ont voté en faveur du projet de loi. Plus précisément, les

premières ont, d'une manière générale, invoqué des arguments prônant la solidarité envers les invalides qui sont en parfaite contradiction avec leur acceptation d'une suppression des prestations liées à l'AI. On peut donc estimer qu'une majorité des citoyen-ne-s ayant voté en faveur du projet de loi, l'ont fait par erreur et ont confondu une approbation du référendum avec un «oui» à la loi.

#### Loi fédérale sur l'assurance maternité

C'était le troisième vote sur l'assurance maternité dans l'espace de 15 ans (après 1984 et 1987) et aussi le troisième échec pour cette assurance. Le résultat du vote était fort différent entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, ce qui a renouvelé, le lendemain du scrutin, le débat autour du «fossé linguistique». En effet, la différence entre les régions linguistiques est le facteur socio-démographique qui a le plus marqué le résultat de ce vote. En plus du clivage linguistique, ce vote a également mis en évidence des effets de générations, de formation, de ville-campagne et de classe sociale. Les différences les plus importantes par rapport à ce vote sont pourtant d'origine politique. Ainsi, les différences entre les régions linguistiques reflètent fidèlement les différences entre les campagnes en Suisse romande (généralement en faveur de la loi) et en Suisse allemande (polarisée avec une forte mobilisation contre la loi). De plus, les résultats montrent également une forte polarisation entre la gauche (en faveur) et la droite (contre la loi). L'impact du positionnement sur l'axe gauche-droite se fait remarquer dans les deux régions linguistiques et parmi toutes les générations.

En comparant les résultats des trois votes sur l'assurance maternité, on constate que le «fossé linguistique» ne s'est pas manifesté lors des deux premières échéances. Ce constat met en question les interprétations qui ont attribué le fossé du 13 juin à des différences profondes entre les deux régions en ce qui concerne les rapports des citoyen-ne-s à l'Etat. Comparé aux votes précédents, la situation n'a guère changé en Suisse allemande. Par contre, le soutien de l'assurance maternité a largement augmenté en Suisse romande, surtout dans le grand groupe des citoyen-ne-s sans identification partisane. Ce changement remarquable en Suisse romande s'explique aisément à partir de l'unanimité de la classe politique romande lors de la campagne avant les votations. Par contre, la campagne menée par la droite contre le projet en Suisse alémanique explique pourquoi les citoyen-ne-s y ont plutôt campé sur leur refus. Nous arrivons à la conclusion que le fossé linguistique était, cette fois-ci, plutôt conjoncturel que structurel et nous l'attribuons avant tout à la mobilisation par la droite en Suisse alémanique qui était, à son tour, en partie en tout cas, motivée par des considérations de l'ordre électoral.

Nos résultats indiquent que les arguments lors de la campagne concernant «les lacunes à combler», «la prestation de base», «l'existence ou non de l'assurance» et «l'expansion continue des assurances sociales» ont pesé le plus lourdement dans la décision des citoyen-ne-s. Les arguments concernant le financement, par contre, n'influencaient que peu le résultat du vote et la position par rapport à la politique d'assile était en fin de compte plutôt secondaire dans le context de l'assurance maternité. Enfin, il s'avère que le refus de l'assurance maternité par la droite était également motivé par des convictions idéologiques qui n'avaient que peu à voir avec l'enjeu en question.

#### La participation

La participation au scrutin est marquée par des différences assez habituelles dans la mobilisation des citoyen-ne-s. Ainsi les jeunes, les non-pratiquants et les personnes ayant un revenu modeste ont été peu nombreux à se rendre aux urnes. La participation a aussi été beaucoup plus faible en Suisse italienne. Par contre, ceux qui se sentent proches d'un parti politique, qui connaissent bien les enjeux du scrutin et qui y accordent une grande importance se sont fortement mobilisés.

Nous avons également pu observer que les femmes ont participé de manière plus importante que d'habitude, avec un taux qui dépasse légèrement celui des hommes. Cela est dû à la forte mobilisation des femmes suisses alémaniques et de droite. Cette participation s'explique par la grande importance qu'elles accordaient au projet d'assurance-maternité et à la révision de la loi sur l'assurance-invalidité.

## polittrends.ch

## une nouvelle prestation de service de l'Institut de recherche GfS

Depuis le 1er août 1998, le département «Politique et Etat» offre une nouvelle prestation de service sur Internet. Les résultats de sondages effectués au sujet de votations, d'élections et de partis y sont documentés, munis des données les plus récentes et complétés de beaucoup d'informations recherchées habituellement dans ce domaine. Vous trouverez par exemple sous «www.polittrends.ch» concernant les

#### ... votations

- une documentation comprenant toutes les offres sur Internet concernant chaque votation populaire en suspens;
- des enquêtes représentatives effectuées par notre institut au sujet des votations populaires à venir;
- «l'estimation de la SRG-SSR» lors du dimanche électoral, complétée de notre analyse à chaud;
- un résumé des «analyses VOX»;
- des dossiers spéciaux concernant «l'Europe», «les moyens de transport» et le «génie génétique»;
- hyperliens permettant d'obtenir les résultats de toutes les votations récentes du monde entier:

### ... les élections

- le «baromètre électoral» actuel que nous établissons régulièrement pour les médias SRG-SSR jusqu'aux élections 99;
- des articles et des contrats de membres de l'Institut qui sont publiés durant l'année électorale;
- hyperliens permettant d'obtenir les résultats des élections récentes du monde entier;

#### ... les partis

- le tout dernier état du «baromètre des partis» qui suit les tendances des élections parlementaires cantonales;
- des portraits démoscopiques des principaux partis de Suisse;
- une liste complète des adresses Internet des partis suisses au niveau national et cantonal;
- hyperliens permettant d'obtenir tous les partis nationaux du monde entier classés d'après les pays et les tendances.

Vous trouverez en outre sur «polittrends.ch» les news-tickets de 6 différentes agences nationales et internationales qui vous permettront d'avoir en tout temps des informations du jour. Durant les 12 premiers mois de l'existence de «polittrends.ch», 50'000 visiteurs(euses) ont eu l'occasion de se faire une image convaincante de notre magazine politique virtuel. A vous d'en faire de même!

Institut de recherche GfS, département «Politique et Etat» Claude Longchamp, Chef de département Luca Bösch, Webmaster